PARTI SOCIALISTE - SFIO
Conférence nationale d'information des 3 et 4 mai 1958
Puteaux

Sommaire

Le président (Albert Gazier) 1
Guy Mollet 1
Maurice Deixonne 2
Charles-André Julien 7
Gaston Defferre 9
Georges Brutelle 15
Jules Moch 18
Jean Deflassieux 24
M. Blanc 29
M. Appel 31
M. Blanc 34
M. David 38
Suzanne Labin 39
Etienne Weill Raynal 41
M. Dejean 41
Charles Lamarque-Cando 43
Charles Lussy 45
P. Bernheim 48

Samedi 3 mai toute la journée et dimanche 4 mai (matinée) : séances des Commissions non prises en sténo.

Reprise de la séance plénière le dimanche 4 mai à 16h30.

Séance plénière du dimanche 4 mai 1958

La séance est ouverte à 16 heures 20 sous la présidence d'Albert Gazier.

Le président (Albert Gazier)

Camarades, la séance est ouverte, je donne la parole à Guy Mollet.

Guy Mollet

Dans chaque Commission différents textes ont été élaborés par plusieurs camarades. Ils vous seront soumis, dans les mêmes conditions, pour le vote des sections, et pour voir les positions qui pourront amener d'autres rédactions.
Lorsqu'au Comité directeur nous avons pris cette décision, nous étions hésitants. Nous nous demandions si cela serait fructueux, utile. J'ai pu ce matin recueillir l'avis de très nombreux camarades, et il semble que l'expérience soit, on peut le dire, une réussite. Devant ce résultat nous avons décidé de la renouveler

Cop Fondation Jean-Jaurès

annuellement.
Et maintenant j'en arrive aux méthodes de travail de cette après-midi.
Le président de séance va appeler, les uns après les autres, les responsables des différentes Commissions.
Lorsqu'il s'agira d'un texte court élaboré en commun, il y aura intérêt à le lire, mais je sais par exemple qu'à la Commission des Affaires économiques, on a abouti à un texte solide, sérieux, d'après tous ceux qui y ont participé, et là encore il y a une unanimité vraiment très valable. Mais ce texte est tellement détaillé que sa lecture nous vaudrait plusieurs heures. Il ne s'agit pas d'une motion et les camarades ont parfaitement compris ce qu'on leur demandait. Il s'agit d'un texte tel que sa lecture complète serait très vite fastidieuse.
Les rapporteurs des différentes Commissions doivent se préparer à une rapide analyse, à un résumé du travail qu'ils ont élaboré. Ils ne risquent rien puisque dans la semaine même ce travail sera imprimé pour être envoyé à toutes les sections.
Le seul objet de cette séance est que chacun de vous ayant participé au travail d'une Commission, ne parte pas d'ici sans savoir ce qui s'est fait dans les autres Commissions. Il n'y a lieu ni à discours, ni à débats, et si l'un d'entre vous s'aperçoit tout d'un coup que dans une Commission à laquelle il n'appartenait pas un problème l'aurait particulièrement intéressé, ou qu'un problème n'y a pas été traité alors qu'il aurait aimé le voir soulevé, il garde ses droits entiers, comme hier. Il lui suffira d'envoyer une proposition de motion qui paraîtra dans le bulletin intérieur.
Je demande au président de solliciter votre accord.

Le président - Etes-vous d'accord sur les paroles du camarade Guy Mollet ? Il n'y a pas d'observations ? Nous procéderons donc ainsi, c'est-à-dire que la séance d'aujourd'hui est consacrée à l'audition des rapporteurs qui donneront une information à tous ceux qui sont ici.
Je commence par la Commission n°1, celle de l'Algérie, dont les présidents étaient Pierre Commin et Alain Savary.
Cette Commission a désigné deux rapporteurs exposant chacun des thèses différentes, Deixonne et Charles-André Julien.
Je donne la parole à Deixonne.
Je m'excuse, il y a trois rapporteurs. Il y a également Gaston Defferre.

Maurice Deixonne

Mes chers camarades, dans cette Commission nous avons vérifié ce que vient de vous dire Guy Mollet : l'utilité de cette confrontation.
Lors même que nous nous sommes parfois laissés emporter à des considérations historiques, des propositions se sont fait jour, des propositions constructives, et nous avons tous été reconnaissants à Alain Savary qui avait proposé cette méthode, à Guy Mollet qui s'en est emparé. En effet, elle nous a permis de voir plus clair dans nos intentions.
Trois grands courants se sont manifestés au sein de cette Commission. Certains

Collection Jean Jaurès

camarades nous ont surtout fait l'apologie de l'œuvre accomplie en Algérie, et marquant l'admiration qu'ils ont pour ce qui s'est réalisé là-bas, ils ont manifesté une méfiance contre toute innovation. Je n'ai pas besoin d'indiquer des noms, cela importe peu.

Ce que je retiens de cette tendance - ce qui nous paraît juste du point de vue que je suis chargé de vous rapporter - c'est que si la décision très grave que nous avons prise l'autre jour en Conseil national, devait entraîner le départ de Lacoste de l'Algérie, départ que certains n'envisagent pas sans de secrètes angoisses ou même des angoisses avouées, il n'y a pas de doute que nous aurions lieu, dans cette hypothèse, de lui témoigner l'admiration et la reconnaissance qui sont celles non seulement du Parti, mais aussi d'une immense partie de la nation, pour le courage avec lequel il a abordé une œuvre difficile.

Il conviendrait peut-être même de rappeler - car nos adversaires l'oublient volontiers - que le drame algérien s'est déclenché le 1er novembre 1954 sous le ministère de M. Mendès-France, que l'insurrection s'est développée sous le gouvernement général de M. Soustelle, et qu'elle s'est terriblement aggravée du fait de la dissolution de l'Assemblée Nationale voulue par M. Edgar Faure et par tous ses complices.

Ce qu'il y a de juste dans la position des camarades qui, permettez-moi de le rappeler, affirment l'attitude que je vous ai dite, c'est que c'est, pour la première fois, le gouvernement de Guy Mollet qui a mis en place les moyens qu'il fallait pour sauver l'Algérie. C'est évidemment en persévérant dans cette voie que nous pouvons arriver à un résultat.

Par contre, des camarades - et certains vont s'exprimer tout à l'heure - ont pris vraiment le contre-pied de cette attitude. Pour eux, c'est une volteface qu'il faut faire dans notre politique algérienne, et les quelques tentatives qui ont eu lieu pour obtenir le "cessez-le-feu" sont jugées assez sévèrement par ces camarades.

L'un d'eux a déclaré par exemple que Pierre Commin, lorsqu'il a eu à négocier avec les rebelles, n'était pas le délégué authentique du gouvernement, que cela affaiblit ses possibilités, et que d'autre part il a sans doute eu tort de ne pas accepter la constitution d'un gouvernement qui, selon le camarade qui a soutenu cette thèse, aurait dû comprendre le FLN, le MNA, d'autres groupes rebelles s'il y en a, et enfin des Algériens fidèles à la France et décidés à tenter l'œuvre de l'expérience de la loi-cadre.

Toute une discussion s'est engagée sur cette thèse, et tout en approuvant le désir de faire du neuf, le désir passionné de sortir de cette situation dramatique, il nous a paru impossible de désavouer ce qui avait été fait.

Il est bien évident que le premier devoir du gouvernement était de séparer les combattants, des populations prêtes à en venir aux mains - qui en étaient déjà venues aux mains - en interposant une force suffisante pour le faire, et en même temps en faisant ce qu'on n'avait pas su exécuter dans le passé, c'est-à-dire construire le plus rapidement possible une Algérie nouvelle.

Notre ami Commin - je le cite parce qu'il était directement mis en cause - a fait, aux accusations formulées contre lui, la réponse suivante : il ne représentait pas, certes, le gouvernement, mais il était délégué par son chef et aucune mission ne

pouvait être plus officieuse se rapprochant davantage d'une mission officielle que la sienne.
D'autre part il est tombé sur les contre-propositions FLN suivantes : "nous voulons - ont dit ses interlocuteurs - former, nous seuls, le gouvernement algérien et en même temps, ou tout de suite après, faire les élections qui désigneront les représentants du peuple algérien."
Il est bien évident que c'est un monopole politique que réclamait le FLN. On a fait observer aux camarades qui soutenaient cette thèse que le préalable de l'indépendance et ce monopole politique restent toujours sa position. Par conséquent, qu'on ne vienne pas nous soutenir qu'on peut être partisan d'un compromis sur l'Algérie avec des gens qui, justement, n'en admettent aucun !
Et enfin, j'en arrive au troisième courant. Il a représenté, je crois pouvoir le dire, la grande majorité - on n'a pas voté - dans cette Commission. On pourrait exprimer ainsi la thèse qui a été la sienne : il s'agit de prolonger, de poursuivre ce qui a été fait en innovant, là où cela est possible.
Il est impossible, d'abord, de nous condamner nous-mêmes, de nous renier et de chercher une véritable aventure. Cela n'est pas possible ! "Nous devons avoir deux objectifs", ont soutenu ces camarades. "Nous devons d'abord avoir la prudence que commande une situation aussi délicate que celle de l'Algérie, tenir pour acquis - ce n'est nié par personne - qu'il y a des mots qui ont là-bas une valeur explosive, qui sont, si je puis dire, chargés de sang. En prononçant à tort et à travers le mot d'indépendance - qui a peut-être des raisons de ne pas nous effrayer, nous, dans cette salle - il faut tout de même avoir assez d'imagination pour se représenter ce que cela donne sur ce sol tourmenté ; il faut employer des termes plus prudents."
Ce n'est pas un grief que je fais ici. J'ai moi-même voulu voir, sur le sol algérien où je me suis rendu il y a quelques semaines, ce que pouvait valoir la formule qui nous a été proposée d'option différée.
Je dois dire que dans un milieu qui se flatte d'appartenir à la gauche de notre Parti, mais qui lui se trouve résider sur le sol algérien, cette formule a paru dans sa forme, pourtant prudente, difficilement présentable à des Socialistes résidant sur le sol algérien.
Si nous devons par conséquent mesurer la portée des termes que nous employons, par contre ces camarades qui soutiennent cette thèse, ressentent le devoir impérieux qu'ils ont vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis du pays, vis-à-vis des combattants, de ne fermer la porte à aucune aventure qui pourrait changer le cours des événements.
Par conséquent, si j'avais à titrer la motion que je vais avoir à l'instant l'honneur de vous lire, je l'intitulerais "Continuité et progrès".
Je me permets de dire qu'elle a été rédigée avec deux textes, l'un que j'avais présenté et l'autre qui émane d'Albert Gazier. Voici ce que donne ce texte que je vais vous lire lentement. Il commence par un rappel de principes.

Algérie (rapporteur M. Deixonne)
Le Parti Socialiste reste profondément attaché au triptyque "cessez-le-feu,

élections libres, négociations avec les élus de la population algérienne." Il considère que cette politique peut seule apporter au problème algérien une solution "pacifique, démocratique et juste."
Le Parti Socialiste estime qu'aucun démocrate ne peut admettre qu'il suffise de recevoir des armes et de s'en servir, d'égorger des Musulmans, même des nationalistes qui n'adhèrent pas au FLN, de faire peser sur les populations les plus odieuses menaces et de se refuser à l'épreuve de libres élections pour prétendre parler au nom des Algériens. La négociation politique sur l'Algérie ne peut donc pas s'engager avec le FLN mais seulement avec des élus librement choisis par les populations intéressées. Il importe en effet que tous les habitants de l'Algérie puissent prendre une part égale à l'élaboration du futur statut.
Par contre, le cessez-le-feu, indispensable à la libre consultation des Algériens, ne peut être négocié qu'avec ceux qui se battent. Il doit l'être dans les formes nouvelles que nous nous proposons de suggérer.
1°) Dans l'immédiat, l'effort militaire doit être complété, sans allongement du temps de service, par la mobilisation des jeunes Algériens, Européens et Musulmans, par la suppression de toute exemption ou sursis abusifs, par la concentration en Algérie des troupes inutilement stationnées ailleurs, par le verrouillage des frontières, au besoin sous le contrôle de l'OTAN.
Mais il est bien entendu que l'effort militaire ne peut à lui seul régler le problème algérien. La plus grave erreur serait, sous couleur d'en finir avec les rebelles, de supprimer prématurément l'occupation des zones pacifiées dans lesquelles nos soldats, remédiant à des décades de sous-administration, jouent un rôle exemplaire d'éducateurs, d'infirmiers, de juges, d'ingénieurs du génie rural ou des ponts et chaussées.
Le Parti Socialiste lance un appel à tous ces jeunes qui ont gardé le souvenir de l'œuvre exaltante à laquelle ils ont été associés pour que, revenus dans la métropole, ils s'unissent afin de propager dans le pays l'idéal et les méthodes de la France républicaine.
2°) Sur le plan politique, économique et social, il convient d'abord d'appliquer rapidement et dans sa rigueur la nouvelle loi-cadre. Les ultras qui ont juré publiquement de saboter la loi doivent être exclus des délégations spéciales, et les Musulmans qui y sont appelés, et dont on ne saurait trop saluer le tranquille courage, doivent être vraiment représentatifs des populations,
La scolarisation, l'habitat évolutif, la réforme agraire, l'industrialisation doivent être poursuivis et complétés hardiment par l'émancipation de la femme et la laïcisation des institutions.
Les impôts des anciens profiteurs du régime doivent être révisés. En particulier les superbénéfices réalisés par les gros viticulteurs à la suite des gelées de la métropole seront récupères par l'État.
Un équilibre sera recherché entre les intérêts de la métropole et ceux de l'Algérie. Par exemple, si la France doit intéresser à l'exploitation du pétrole saharien tous les peuples riverains, le gaz naturel découvert dans son sous-sol sera réservé en priorité à l'Algérie, laquelle sera invitée à organiser son marché des agrumes et intensifier la production des primeurs dont les prix pèsent si

lourdement sur le budget des travailleurs métropolitains.
3°) Le cessez-le-feu sera simultanément recherché sous des formes nouvelles et toujours plus pressantes.
Le Parti Socialiste rappelle qu'en aucun cas le cessez-le-feu ne s'apparente dans son esprit à une reddition où à une capitulation. Il sera organisé dans l'honneur et avec toutes les garanties mutuelles. Il sera étendu, autant que possible, à toutes les parties engagées dans le conflit.
Pour y aboutir, le Parti Socialiste accepte l'entremise de toute puissance, non responsable du conflit, qui se croirait en état de renouer le dialogue sur la base que nous venons d'indiquer.
Pourront être abordés dans ces conversations les problèmes de la date, des modalités, de la surveillance internationale, des élections générales qui suivront le cessez-le-feu. Dès maintenant, le Parti Socialiste indique sa volonté de voir cette consultation se dérouler au suffrage universel et au collège unique, sous le contrôle d'un organisme où seront représentés tous les courants politiques algériens, et en présence de délégations étrangères appartenant à des nations démocratiques invitées par la France pour vérifier la sincérité des élections.
Si l'appel que nous lançons ici ne devait pas être entendu, il y aurait lieu de convoquer nos adversaires de façon spectaculaire en fixant publiquement le programme, la date, le lieu du rendez-vous, de préférence en terrain neutre, de façon à contraindre les rebelles au dialogue, où à témoigner du moins aux yeux du monde entier que la France n'a rien à redouter de cette confrontation.
4°) Le destin final de l'Algérie sera l'œuvre des Algériens eux- mêmes. Si la loi-cadre a été promulguée de façon unilatérale, c'est que la rébellion a empêché la libre consultation du peuple. Dès que cette consultation aura eu lieu, il appartiendra aux représentants des Algériens de négocier avec le gouvernement français le statut définitif.
Le Parti Socialiste n'exclut pas l'idée de solliciter, pour le statut voulu par le peuple algérien, une haute garantie de caractère international.
Il ne met qu'une condition à l'élaboration du nouveau contrat : le respect absolu du droit de toutes les minorités de race ou de religion, car la France républicaine ne peut accorder sa caution qu'à ce qui émancipe les hommes, jamais à ce qui les asservit.
(Applaudissements)
Mes chers camarades, je n'aurai qu'un mot à ajouter à la lecture de ce texte. Je dois dire qu'il a reçu des adhésions, je vous l'ai déjà dit, assez nombreuses mais quelques unes particulièrement précieuses, celles des représentants de l'Algérois et de l'Oranie, et du Constantinois. Enfin, je n'ai pas fait de consultations intégrales de tous les camarades.
Je signale qu'il n'a pas un caractère définitif. Il a été élaboré un peu hâtivement sans qu'on se soit concerté au préalable. Je pense que nous avons jusqu'au 8 - cela nous a été dit par Herbaut - pour présenter un texte absolument définitif. J'invite les camarades qui ont entendu cette lecture à nous faire part, jusqu'à cette date, de leurs suggestions.
Nous nous sommes efforcés, voyez-vous, de recueillir dans les discours qui ont

été faits à cette Commission, tout ce qui nous a paru positif, valable, ne comportant véritablement aucun danger et apportant du nouveau. Nous avons voulu à la fois exclure l'aventure et l'immobilisme. Notre conviction profonde est qu'un texte comme celui-là répond à la volonté du peuple de France telle qu'elle vient de se manifester dans les élections cantonales, dans l'accueil qui a été fait à nos propres candidats. Il devrait également, à l'intérieur du Parti, recueillir une très large majorité.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Charles-André Julien, deuxième rapporteur de la Commission sur l'Algérie.

Charles-André Julien

Camarades, je m'associerai à Deixonne pour louer la tenue de la Commission de l'Algérie. Rarement nous avons assisté à un débat d'une telle hauteur. Sauf exceptions, il n'a jamais pris de caractère personnel. Il a traduit chez chacun des interlocuteurs un besoin sincère de rechercher la vérité, et je dirai même en utilisant la pratique de quelqu'un qui a 47 ans de Parti.
Ce que j'ai ressenti au cours de ces débats, ce n'est pas simplement de la curiosité, ce n'est pas simplement la volonté d'aboutir à une unanimité plus ou moins solide, mais aussi une certaine inquiétude chez les militants, surtout ceux de province. A entendre certaines questions, on a pu se demander si plusieurs des nôtres étaient entièrement satisfaits de la politique suivie, ou du moins des résultats auxquels elle a abouti. On a pu se demander si certaines affirmations répétées à plusieurs reprises, avaient un véritable optimisme, et aboutissant chaque fois à une demande de renforts et de crédits supplémentaires, répondaient autant qu'on le dit à l'amélioration de la situation.
On a pu se demander si, véritablement, les exigences militaires ne primaient pas, en Algérie, les exigences politiques et sociales. Cela, du reste, est assez naturel dans une situation qui est une situation de guerre mais cela ne peut manquer de retenir l'attention des Socialistes.
Ce qui est apparu - ou ce qui me paraît être apparu - chez beaucoup de camarades, c'est une sorte de détachement de l'historique et du passé. C'est un besoin que l'on ne parle que de l'avenir, et dans ce besoin j'ai l'impression qu'il y a comme une inquiétude que le passé ait été insuffisant. Autrement dit, qu'on attend de l'avenir autre chose que ce qui a été fait. Autrement dit encore, des résultats plus efficaces, plus directs.
Alors nous nous posons les problèmes avec ce que l'on appelle des tendances qui, en l'occurrence, ne sont autre chose que la manifestation, je ne dirais pas de l'angoisse, mais d'un sentiment très proche, chez chacun de nous, car aucun de nous n'a la véritable certitude. Le problème est trop complexe, et une des raisons qui m'éloignerait beaucoup du texte que l'on vient de vous lire, est justement la multiplicité des détails qu'il comprend, cette sorte d'alignement des faits, alors qu'il y a actuellement une hiérarchie des valeurs.
Il est nécessaire de concentrer l'attention sur deux ou trois faits essentiels, le

Fondation Jean Jaurès

reste n'est que subordonné, que contingences, la reste se résoudra de lui-même quand on aura réduit le principal. C'est, pour le Parti Socialiste, l'heure d'affronter un certain nombre de réalités que nous croyons, pour notre part, être des vérités, et cela se ramène à deux problèmes essentiels :
Nous désirons tous la fin de cette guerre. Il n'y a aucun de nous qui n'éprouve pas la même angoisse à la nouvelle que sept ou huit jeunes Français tombent chaque jour, et j'ajouterai, moi, que j'éprouve la même angoisse et une impression de dégoût quand je lis dans un journal qu'on a abattu un certain nombre de rebelles. Non, nous ne sommes pas là-bas pour abattre des gens comme on abat des bêtes de somme ! Nous y sommes pour arriver à des résultats, mais la guerre n'est pas le but essentiel de ce que nous cherchons. Cela nous tâcherons de le dire nettement.
Nous chercherons donc tous le "cessez-le-feu" et le premier problème qui se pose est le suivant : quelles seront les modalités les meilleures que chacun envisage pour aboutir à ce résultat ? C'est là où nous essaierons d'apporter des premières précisions.
Mais il est un fait essentiel sur lequel j'attire l'attention des camarades. J'ai parlé, à cette tribune, du problème national en Algérie. On peut ne pas partager mon avis. La réalité peut me donner un démenti, mais il faut qu'elle me le donne, et les uns et les autres nous ne devons pas reculer devant la difficulté, et éviter de poser la question.
Par conséquent je dis ceci aux camarades, avec toute la gravité que cela comporte : si nous allons à des élections libres, êtes-vous décidés, si elles se prononcent pour l'indépendance, à déclarer dès maintenant que cette indépendance vous l'accepterez ?
Je le dis parce que la plupart des Français d'Algérie considèrent ces élections comme un trompe-l'œil. Ils considèrent que selon une technique séculaire, on fera des élections, et s'ils les acceptent, c'est parce qu'ils supposent qu'elles seront dans leur sens.
Si nous ne nous prononçons pas d'une façon nette, nous risquons de prêter à la confusion, de maintenir l'ambiguïté, d'aggraver le doute dans l'esprit des Musulmans qui viendraient vers nous. C'est pour cela que j'attire à nouveau l'attention des camarades sur ce point. Nous n'avons pas le droit de reculer devant cette alternative : ou le point de vue national tel que je l'ai développé est désavoué et je m'inclinerai devant le résultat, ou le vote des Musulmans se prononce pour l'indépendance, et je demande aux Socialistes, conformément à leurs traditions, de dire - et non pas de sous-entendre -, de déclarer "si ce vote est dans ce sens, nous, Socialistes, l'accepterons."
C'est dans cet esprit que nous présenterons une motion au Congrès. J'ai l'impression que, ce faisant, nous sommes dans la tradition socialiste, la tradition de Jaurès, Guesde, Léon Blum, et du Parti tout entier.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Gaston Defferre.

Fondation Jean Jaurès

Gaston Defferre

Je serai très bref. Je m'étais fait inscrire comme rapporteur parce que je pensais que notre ami Charles-André Julien rapporterait le point de vue qui a été soutenu par notre ami Savary.

Charles-André Julien - Il est malade !

Gaston Defferre - Je n'incrimine pas Savary le moins du monde.
Je m'excuse auprès des camarades, et je vais expliquer pourquoi j'interviens.
Je pensais que Charles-André Julien interpréterait le point de vue de Savary exposé lors de notre dernière conférence sur l'Algérie, c'est-à-dire le principe de l'option à terme. Ce n'est pas exactement ce qu'il a fait. Néanmoins, je voudrais ici, en quelques mots, essayer d'une part de réfuter ce qu'a dit Deixonne, d'autre part de réfuter le thèse de Savary que je ne partage pas, que je n'approuve pas, et cela en exposant mon propre point de vue.
Je voudrais signaler à Deixonne qu'il n'est pas possible - et je ne pense pas que l'on puisse inclure cela dans un document à transmettre en sections - de faire état de majorité ou de minorité dans les Commissions dans lesquelles nous nous trouvions las uns et les autres, car elles n'ont pas été composées à la proportionnelle. Les camarades se sont librement faits inscrire. C'est très important... (signe négatif de Guy Mollet)... C'est plus important que vous ne le pensez pour un grand nombre de sections et militants de la base qui tiennent compte de ce genre d'indications. Je suis heureux que Guy Mollet me dise qu'il n'en est pas question.
Ensuite je crois qu'il faudrait écarter l'argument employé par Deixonne en finissant, car, avouons-le, n'est pas propre à une conférence comme celle-là, et qui consiste à dire : la preuve qu'un peuple français nous donne raison, c'est le résultat que nous avons obtenu aux élections cantonales alors que nous savons tous qu'elles se font - sauf dans certains cas très exceptionnels où elles se produisent sur un très grand plan politique on devenant une vague qui déferle sur le pays comme en 1947 ou en 1951 - sur des considérations tout à fait différentes.
Je peux citer l'exemple de mon département, où des hommes ayant une position sur l'Algérie qui va au-delà de la mienne, ont obtenu des succès, alors que d'autres ayant une position conforme à celle de Deixonne, dans un canton à quelques centaines de mètres, ont également recueilli des succès, mais moindres, et cela contre les communistes. Tout cela parce que des camarades avaient travaillé davantage dans un canton que dans l'autre. Ce sont là deux arguments qu'il faut écarter.
J'en viens maintenant au fond du problème.
Ce matin ou hier, notre ami Albert Gazier, avec la loyauté, avec l'honnêteté intellectuelle qui le caractérisent, a apporté une réponse à une question posée tout à l'heure par Charles-André Julien.
Il nous a dit : "si le triptyque "cessez-le-feu, élections, négociations" était appliqué, et qu'après de libres élections, il soit évident qu'il y ait une majorité en

Algérie se prononçant en faveur de l'indépendance, il n'y a pas un gouvernement en France qui puisse refuser cette indépendance à l'Algérie." Je ne crois pas trahir la pensée de Gazier en rapportant ce propos comme je le fais.
On peut donc affirmer alors que la guerre que nous sommes en train de faire en Algérie risque, dans quelques années, si elle s'est terminée, si des libres élections ont eu lieu, et si, comme on peut le croire - je sais bien qu'on peut toujours contredire cette affirmation et que personne ne peut se permettre d'apporter ici une certitude - les élections libres ayant lieu, le peuple algérien se prononce en faveur de l'indépendance, de nous placer dans une situation pénible. En effet, nous aurons, pendant des années, fait une guerre pour rien, nous nous serons battus, des Français et des Musulmans auront été tués pour rien, des sacrifices économiques et sociaux auront été consentis pour rien, tout cala pour aboutir à l'indépendance !
Or, camarades, je veux attirer votre attention sur ce point. En France, la plupart des parents des jeunes Français qui partent pour l'Algérie, sachant qu'ils risquent d'être tués - il y a actuellement dix à douze Français tués par jour - acceptent que leurs enfants partent là-bas parce qu'ils ont l'impression qu'ils y vont pour défendre l'Algérie française, c'est-à-dire pour empêcher que l'Algérie ne devienne un pays indépendant, que penseront-ils le jour où cette indépendance sera, comme cela s'est produit pour la Tunisie et le Maroc, pays en certains cas hostiles à la France ?
Si ces parents pensaient que les sacrifices qu'ils acceptent en consentant à ce que leurs enfants risquent leur vie, deviennent inutiles et que dans quelques années l'Algérie sera indépendante, je ne sais pas s'ils seraient alors d'accord pour faire ces mêmes sacrifices ; en effet en ce moment ils laissent partir leurs enfanta avec un patriotisme auquel nous devons rendre hommage. Mais ils ne le feraient plus s'ils pensaient que ce patriotisme risque d'être purement et simplement inutile.
Et pourtant, nous l'avons vus, ceux-là même qui composent jusqu'à maintenant les majoritaires de notre Parti, reconnaissent que le triptyque "cessez-le-feu, élections, négociations" aboutit à l'indépendance de l'Algérie...

Léon Boutbien - Un débat serait intéressant pour tout le monde. Je ne veux pas faire une controverse, mais un débat...
(Protestations)

Le président - Je t'en prie, assieds-toi ! Lui-même, tout à l'heure, lorsque Defferre a fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, c'est-à-dire m'attribuer une parole qui a été incomplètement rapportée, je n'ai pas voulu l'interrompre pour ne pas donner le mauvais exemple. En effet il était entendu qu'il s'agissait d'une information et non pas d'une discussion.

Un participant - Il faut le rappeler à Gaston Defferre, cela !

Gaston Defferre - J'accepte toutes les rectifications d'Albert Gazier, et quand j'ai rapporté tout à l'heure les propos qui ont été tenus, j'ai bien indiqué que je le

faisais sous son contrôle. Je n'ai pas l'habitude d'utiliser la tribune pour interpréter les propositions des camarades, à ma façon, et surtout pas celles d'Albert Gazier. Les rapports que j'ai avec lui ne me permettent pas de le faire. Ce ne sont pas mes habitudes, et je ne le ferai pas surtout en ce qui concerne Albert Gazier.
Je voudrais pour arriver à ce système que je préconise, examiner aussi...
Mais Guy Mollet est en train de me dire que je ne devrais pas le faire. Je vais arriver à ma conclusion, Guy Mollet, mais pour cela je suis obligé de dire ce que je pense, je te promets de ne pas parler plus de dix minutes. Deixonne, d'ailleurs, ne s'est pas gêné, comme le fait remarquer Leenhardt, pour le faire, et personne ne lui a fait d'observations ! Il a, lui, le droit de parler quand il le veut, il n'a pas été critiqué par notre Secrétaire général !...
(Protestations)

Guy Mollet - Dans ce cas là il y aura un débat !

Gaston Defferre - Je voudrais revenir à la proposition qui est faite par ce qu'on appelle dans la majorité de notre Parti, un minoritaire avec lequel je désire m'entendre, avec lequel je ne suis pas parvenu, pour le moment à un accord, et notre devoir est d'essayer de présenter les choses aussi clairement que possible. Si nous sommes d'accord, tant mieux, si nous ne le sommes pas, il faut que les choses soient parfaitement claires. C'est l'objet des conférences telles que celle-là.
Hier soir les discussions que nous avons eues, en présence de Commin, et auxquelles Deixonne faisait allusion tout à l'heure, ont été intéressantes parce qu'à un certain moment elles ont permis, avec l'accord de Commin, d'aller au fond d'un problème qui n'avait pas été évoqué, aucun de nous ne voulant en parler.
Et je veux dire un mot du système de l'option à terme. Je regrette que mon ami Savary ne soit pas là, mais il y a ici d'autres camarades qui ont les mêmes opinions que lui sur ce sujet.
Le système de l'option à terme qui est celui qui consiste à dire aux Algériens "vous aurez le choix, au bout d'un certain délai, entre, par exemple, un régime d'autonomie à terme, et un régime d'indépendance", à mon avis, ne peut conduire qu'au régime de l'indépendance.
En effet, il me paraît évident que pendant les deux ans, trois ans, cinq ans ou dix ans du terme, il y aura une véritable campagne électorale qui sera entre tous les partis nationalistes algériens qui, de surenchère en surenchère, de démagogie en démagogie, les conduira, tous les uns après les autres, à s'aligner sur celui qui présentera le solution extrême, c'est-à-dire rapidement l'indépendance, peut-être même plus loin, jusqu'à la rupture avec la France. En ce moment nous entendons dire que les gens du FLN ont cette position "nous voulons l'indépendance, mais nous entendons conserver certains liens avec la France."
Si un système de cette nature était adopté, et si un délai aussi long était prévu - délai qui se transformerait en véritable campagne électorale permanente - on

Fondation Jean-Jaurès

risquerait d'aller plus loin que l'indépendance, peut-être jusqu'à une véritable rupture avec la France.
J'ajoute que je vois un autre inconvénient à ce système. Il ne met pas un terme à la guerre, avec ce système il n'y a pas de raison pour que les hostilités prennent fin, pas plus qu'avec le système du "cessez-le-feu, élections, négociations". La preuve est faite que ce système n'amène pas la fin des hostilités puisque ce triptyque a été proposé, il y a maintenant plusieurs mois, sinon plusieurs années, et qu'il n'a pas amené cette fin de guerre.
Personnellement, je pense que le système du rendez-vous dont a parlé tout à l'heure Deixonne, rendez-vous spectaculaire dans un endroit déterminé, à une date déterminée, à une heure déterminée, en convoquant les gens avec lesquels on se bat pour leur dire "nous serons là tel jour avec un drapeau blanc, prêts à discuter le cessez-le-feu", n'a aucune chance de réussir si nous nous contentons de proposer le cessez-le-feu.
Et c'est ici que j'en arrive à exposer mon système personnel, celui que je préconise et dont je pense qu'il est - je me trompe peut-être mais c'est mon avis -le plus apte à nous permettre de mettre un terme à la guerre d'Algérie.
Ce système consiste à engager des négociations directes et secrètes, car il est évident que si elles sont publiques, nous irons là aussi de surenchère sn surenchère.
Je veux dire par "négociations directes", des négociations de gouvernements, engagées par des représentants qualifiés du gouvernement français, et par des représentants qualifiés des gens avec lesquels nous nous battons :
1°) pour définir les conditions du cessez-le-feu ;
2°) pour définir le statut d'Algérie.
Je suis absolument convaincu que si les deux questions ne sont pas liées, il ne sera pas possible d'obtenir le cessez-le-feu, que tant que nous n'accepterons pas d'engager la discussion sur le fond, et que nous nous contenterons de proposer le cessez-le-feu, les hostilités continueront, c'est-à-dire que la guerre durera.
Alors, camarades - et je vais bientôt conclure -, on se heurte, quand on fait cette proposition, à un argument développé à la Commission et repris tout à l'heure ici, consistant à dire : "vous êtes des enfants pleins d'illusions - on nous dit cela plus gentiment - en croyant que vous allez obtenir, par une négociation, du FLN ou du MNA :
1°) le cessez-le-feu ;
2°) leur définition d'un statut d'autonomie interne, par exemple, la constitution d'un gouvernement provisoire interne qui comprendrait le FLN, le MNA et autres tendances du peuple algérien ainsi que des représentants des Musulmans restés fidèles à la France, puisqu'ils vous ont dit et répété publiquement, et à plusieurs reprises, qu'ils posaient comme préalable "l'acceptation de l'indépendance, ou en tout cas, l'invocation à l'indépendance."
C'est notre devoir de répondre, et c'est là que la discussion à la Commission a été passionnante, ceci : jamais cette négociation n'a été engagée, jamais elle n'a été poussée jusqu'à son terme, et aucun de nous ici ne peut prétendre, ne peut affirmer de façon péremptoire que si elle été engagée, elle n'aboutirait par, pas

plus que je ne peux prétendre de façon péremptoire qu'elle aboutira. Ce que je prétends, c'est que notre devoir est d'essayer. Tant que nous ne l'aurons pas essayée, tant que nous n'aurons pas tout fait pour la faire aboutir, nous n'avons pas le droit de prétendre qu'elle ne peut pas réussir et que par conséquent il n'était pas possible d'arrêter la guerre d'Algérie.

Et je voudrais vous faire part d'une autre considération.

L'effort militaire qui a été fait et qui continue à se faire a eu pour but de provoquer le "cessez-le-feu" que les Algériens n'ont pas demandé. Si nous réussissions à obtenir de nos interlocuteurs la solution que je préconise, c'est-à-dire celle de l'autonomie interne, nous aurions par là même justifié l'effort militaire que nous avons fait pendant l'année, les deux ans ou les trois ans de guerre. Ce système aboutirait à cela : justifier l'effort qui a été fait par la France tant sur le plan militaire que sur le plan financier.

Si, la guerre étant terminée et le triptyque "cessez-le-feu, élections, négociations" étant adopté ont aboutit à l'indépendance, on pourra alors nous reprocher d'avoir fait une guerre pour rien.

Par conséquent, le système que je préconise est un système qui justifie l'effort militaire, alors que celui soutenu par la majorité risque de ne pas le justifier.

Si la guerre prenait fin, cela nous permettrait sans doute de rétablir de bonnes relations avec le Maroc et avec la Tunisie, et quels que soient les ressentiments que nous pouvons avoir contre Bourguiba ou Mohamed V, ou l'Istiqlal, ou telle ou telle fraction du peuple marocain ou tunisien, quoique nous puissions penser du comportement qu'ils ont à l'égard du FLN, il est indiscutable qu'il est de notre intérêt, la paix étant rétablie en Algérie, de rétablir aussi de bonne relations avec la Tunisie et le Maroc.

Il y a à cet égard, depuis l'année derniers, une sorte de fait nouveau, non pas le Sahara, mais la certitude qui a été acquise qu'il y avait au Sahara des richesses considérables. Nous savons tous que ce ne sont pas les deux bateaux qui sont arrivés à Marseille qui nous permettent de dire qu'on pourra, en continuant la guerre, exploiter les richesses de ce sol. Nous savons tous aussi que le pétrole arrivé jusqu'à Marseille coûte beaucoup plus cher qu'un autre, car il faut garder la voie tous les deux cents mètres.

Nous savons tous encore, que pour mettre en exploita ion d'une façon durable et rentable le pétrole du Sahara, il faut qua la paix soit rétablie entre la France et l'Algérie, et que de bonnes relations soient établies entre la France, le Maroc et la Tunisie.

Avant de conclure, j'ajouterai une dernière considération qui, celle-là, a trait à l'Afrique noire.

Si le système que je préconise est adopté, c'est-à-dire l'autonomie interne, nous pouvons espérer que les choses évolueront de façon satisfaisante en Afrique noire. Mais dans les deux autres hypothèses, si la guerre dure en Algérie ou si l'indépendance est accordée à ce pays, alors il faut nous attendre, en Afrique noire, à de graves difficultés.

Si la guerre dure en Algérie, il est incontestable qu'en Afrique noire la situation se tendra de plus en plus. Si l'indépendance est accordée à l'Algérie, nous

Fondation Jean Jaurès

risquons de nous trouver en présence de revendications de même nature de la part de certains territoires de l'Afrique noire. Mais si nous aboutissons à un régime de l'autonomie interne de l'Algérie, étant donné que c'est dans cette voie que nous nous sommes également engagés pour l'Afrique noire, nous pouvons espérer, pour l'ensemble de ce qu'étaient autrefois les possessions françaises d'Afrique et ce que seront demain - si vous me permettez d'employer cette expression qui n'est pas propre sur le plan juridique mais qui représente ma pensée - l'Association franco-africaine, que les territoires africains associés à la France pourront évoluer de façon pacifique et harmonieuse. Nous éviterons ainsi les très graves accidents que nous pouvons craindre, non seulement en Afrique du Nord, mais aussi en Afrique noire, soit si la guerre dure, soit si nous adoptons la solution de l'indépendance en Algérie.

Camarades, ma conclusion sera un peu la même que celle que j'ai été amené à présenter plusieurs fois en Congrès, encore que cette fois-ci, au cours de le Commission d'hier qui a été longue mais intéressante, une contestation nouvelle se soit fait jour.

Des camarades - et je crois que Charles-André Julien l'a relevé - qui appartenaient jusqu'à maintenant à la majorité du Parti, ont montré une certaine lassitude, ont laissé percer un certain doute dans l'issue des opérations militaires en Algérie. Ceux qui, il y a un an encore, étaient convaincus que bientôt la guerre d'Algérie allait se terminer de façon satisfaisante, commencent à se demander combien de temps cette aventure va durer, et commencent à penser qu'il faut maintenant y mettre fin. Il y a maintenant non seulement chez nos camarades, mais dans l'opinion publique française, un sentiment de lassitude par rapport à la guerre d'Algérie.

D'autre part, personne ne peut contester que sur le plan international - et je ne veux pas revenir sur les événements qui se sont produits - un certain nombre de faits se soient produits qui nous ont approché de l'internationalisation de la guerre d'Algérie. Il y a un an nous parlions de cette internationalisation comme d'une chose hypothétique. Aujourd'hui on n'en parle plus ainsi, mais comme d'une chose qui a failli se produire il y a quelques semaines et qui peut se produire demain.

Nous savons que si par lassitude le peuple Français acceptait de renoncer à l'effort qui a été entrepris en Algérie, ou si du fait da la pression internationale nous étions amenés à changer brusquement de politique en Algérie, par conséquent à accorder l'indépendance, le résultat serait celui que j'ai indiqué tout à l'heure : le peuple de notre pays aurait une fois de plus la sensation d'avoir fait une guerre pour rien. Or, camarades, ce qui dans la guerre d'Indochine a laissé la trace la plus profonde, ce n'est pas que nous ayons perdu le Nord-Vietnam, ou que le Sud-Vietnam soit devenu indépendant ; ce qui, dans l'esprit des Français a laissé un souvenir cruel qui n'est pas prêt de s'effacer, c'est qu'on s'est battu pendant sept ans pour rien ! Rien n'est plus démoralisant que l'impression d'un effort qui est fait en vain, de sacrifices inutiles.

Je crois que le moment pour nous est venu d'ouvrir les yeux sur la réalité, et d'éviter qu'en Algérie aussi nous fassions des sacrifices inutiles !

Collection Jean Jaurès

(Applaudissements)

Le président - L'ordre du jour appelle maintenant le rapport de la Commission d'Outremer. Son président est Georges Brutelle qui est également rapporteur.
Je lui donne la parole.

Georges Brutelle

La Commission s'est mise d'accord sur un texte d'unanimité. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de divergences entre les camarades qui ont participé aux discussions depuis hier matin, mais ce texte est le résultat non seulement de nos débats d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi d'une conférence que le Parti avait déjà précédemment organisée sur les problèmes d'Outremer et de nombreuses réunions de Commissions qui ont eu lieu depuis. Malgré toutes ces confrontations, il subsiste incontestablement des différences d'optique sérieuses.
Nous avons pu faire aujourd'hui l'unanimité, mais il est évident qu'il existe déjà en puissance entre nous des raisons de nous diviser, peut-être dans les mêmes conditions que sur le problème algérien.
La raison pour laquelle l'unanimité est possible tient sans doute davantage au fait que la situation est encore calme en Afrique noire, que nous pouvons plus posément essayer de trouver ensemble une prise de position, une orientation qui nous permettra d'éviter, demain, le pire. C'est certainement cela qui nous a incités a essayer de nous mettre aujourd'hui d'accord, malgré des différences de méthodes, des conceptions parfois opposées sur la façon d'envisager le problème, et sur ce que devrait être l'affirmation du Parti.
En effet, il est à peu près certain que sur les solutions d'avenir, l'ensemble de la Commission s'est trouvé facilement d'accord. Personne n'a retenu l'idée qu'il serait sain, pour la métropole, ou pour un territoire quelconque d'Outremer, d'aller à une indépendance dans le sens de la sécession, une indépendance qui laisserait le territoire livré à lui-même, face à des difficultés insurmontables et ouvrirait la voie à de nouvelles formes de colonialisme.
A ce sujet, dans un sentiment vraiment d'unanimité totale de conceptions semblables, les camarades sont d'accord. Ils souhaitent que ce soit par la création d'une communauté entre la France et ses anciennes colonies, une communauté qui s'établirait sur la base de l'égalité des droits, que nous trouvions très vite la solution aux problèmes qui risquent de devenir dramatiques pour demain.
Mais la divergence se manifeste sur la façon de nous exprimer. En effet, de nombreux camarades africains parlent d'indépendance en disant : "il serait souhaitable que le Parti SFIO dise en clair qu'il est d'accord avec la revendication de l'indépendance et que, partant de là, il propose, en ayant donné son accord sur le principe, la constitution d'une communauté qui est plus valable parce qu'elle évita aux territoires eux-mêmes les difficultés d'une indépendance totale."
De nombreux camarades estiment que si l'on emploie le mot d'indépendance dans un texte on lance dès maintenant, avec vigueur, une revendication qui s'est

déjà fait jour, mais à laquelle on donne de l'autorité ; c'est une revendication qui s'appuiera essentiellement sur un mot dont on n'aura pas défini le contenu. Il est en effet incontestable que la plupart des camarades africains qui, depuis des mois, discutent avec nous et nous demandent d'introduire le terme d'indépendance dans le texte, nous disent : "l'indépendance telle que nous la concevons n'est pas une indépendance nous laissant totalement livrés à nous-mêmes, mais nous donne une autonomie de gestion dans la cadre d'un ensemble constitué par la France et les territoires d'Outremer."
Nous avons pensé - et c'est sur ce point que nous avons réussi pour l'instant à faire l'unanimité qui, je la pense, subsistera jusqu'au prochain Congrès, et même les événements évoluant de telle façon, pourra se maintenir dans les années qui viennent - que cette entente pouvait se faire dans la construction de la communauté franco-africaine - pas seulement franco-africaine car les Malgaches ne seraient pas contents - car il faut vraiment parler de communauté entre la France et les territoires d'Outremer.
C'est dans la mesure où nous aurons pu essayer d'offrir une communauté, et de la faire accepter, que nous éviterons que se développe une conception de l'indépendance dans les territoires d'Outremer qui peut être très rapidement préjudiciable pour ces territoires eux-mêmes. Et c'est sur cette idée de mener une action immédiate que nous avons pu trouver la possibilité de nous mettre d'accord sur un texte. Nous n'avons pas cherché à nous mettre d'accord à tout prix. Nous avons pensé que c'était le rôle de la Commission de résolutions d'un Congrès d'essayer de faire l'accord au prix de gros efforts.
Il était entendu entre nous que nous présenterions plutôt deux textes, puisque nous ne sommes ici qu'en journées d'études, et qu'ils devraient être soumis à la discussion des sections et des fédérations. Nous pensions que si le désaccord restait profond, il était préférable de soumettre au Parti un choix plutôt qu'un texte d'unanimité.
Malgré cela, il s'est révélé dès hier soir, et plus précisément ce matin, qu'il nous était possible, pour l'instant de faire l'unanimité du Parti sur des propositions de caractère immédiat. Je vais donc vous donner connaissance de la motion. Vous la retrouverez dans le bulletin intérieur. A la lecture, ce sera peut-être assez difficile à suivre. Beaucoup de paragraphes mériteraient une discussion. Nous aurons le temps de l'étudier d'ici le prochain Congrès, car par surcroît la forme du texte est un peu pénible. Il n'a pas été suffisamment mis au point pour être agréable à la lecture. Je pense que nous aurons le temps, d'ici le prochain Congrès, d'essayer d'apporter remède à ce défaut. Mais je crois qu'il contient les idées qui peuvent servir de base pour l'élaboration des principes d'action du Parti dans les mois et dans les années qui viennent.
Je vous donne lecture du texte :
Le Congrès, fidèle à la doctrine constante du Socialisme, selon laquelle les institutions n'ont de valeur que dans la mesure où elles contribuent pour chaque individu au plein épanouissement de sa personnalité, rappelle que le Parti Socialiste a toujours eu pour objectifs essentiels d'assurer Outremer :
- la libération de chaque homme et de chaque femme en les délivrant de toute

forme d'exploitation, de la misère et de l'ignorance ;
- la libération économique des peuples par la mise en valeur, avec leur pleine participation et à leur profit, des ressources de leurs territoires ;
- la libération politique de ces peuples, en mettant chaque citoyen à même d'exprimer librement son opinion en posant, de la commune au territoire, les assises d'un système démocratique, le seul susceptible de lui assurer sa libre participation à la vie publique ;
Rappelle aussi qu'il sut mettre ses principes en application dès 1936 avec Léon Blum et Marius Moutet ; puis en février 1946, avec de nouveau Marius Moutet, en 1956 avec Guy Mollet et Gaston Defferre, et plus récemment encore avec Gérard Jacquet.
Si importants que soient l'œuvre accomplie et les résultats obtenus, en particulier par la loi-cadre qui a rompu avec dix années d'immobilisme, le Congrès considère que le Parti se doit de les parfaire.
Le Congrès propose en conséquence :
1°) L'aménagement de la loi-cadre du 23 juin 1956 et de ses décrets d'application notamment selon les modalités suivantes :
- Séparation des fonctions du gouverneur, représentant de l'État, et du Premier ministre, chef de l'exécutif territorial ;
- Responsabilité politique du Conseil de gouvernement devant l'assemblée territoriale ;
- Nomination des chefs de circonscription par le Conseil des ministres du territoire.
2°) La révision de la loi du 30 avril 1946 portant organisation du FIDES et par voie de conséquence, la réorganisation de la caisse centrale de la FOM en vue d'associer plus largement les représentants qualifiés des territoires à la répartition et à la gestion des crédits d'investissements.
A ces populations ainsi mises en condition de choisir, quelle perspective offrir ?
Le Congrès
- Rappelle que le Parti Socialiste a toujours dénoncé les dangers et les excès du nationalisme y compris ceux du nationalisme français, et met en garde les populations d'Outremer contre un nationalisme naissant qui risque d'engendrer la xénophobie ;
- Considère qu'à une époque où l'évolution du monde est caractérisée à la fois par une aspiration des peuples autrefois colonisés à l'indépendance, et par les obligations vitales d'une interdépendance imposée par les faits, il importe de présenter aux pays d'Outremer une option claire entre d'une part une sécession qui aboutirait à les placer devant des difficultés insurmontables et à les asservir à de nouveaux colonialismes, et d'autre part, une solution leur permettant de faire l'économie de cette étape nationaliste que les nécessités économiques et politiques du monde moderne leur commandent de brûler ;
- Estime qu'il peut être mis fin à la dépendance de ces peuples et que le problème de leur sous-développement peut trouver une solution valable dans le cadre d'une communauté unissant la France et ses anciennes colonies en vue de la gestion de leurs intérêts communs à égalité de droits et de devoir.

Fondation Jean-Jaurès

Conscient de l'impossibilité d'intégrer cette notion nouvelle d'une communauté France - Outremer dans le cadre constitutionnel actuel conçu en fonction de données aujourd'hui modifiées ;
Conscient aussi de l'impérieuse nécessité d'éviter aux structures de la communauté d'encourir de la part des territoires le reproche d'avoir été octroyés par la métropole,
Propose
1°) de réunir sur l'initiative gouvernementale une conférence des partis démocratiques métropolitains et d'Outremer, qui aura pour mission de proposer une définition des structures de la communauté ;
2°) que le projet de loi élaboré conformément aux directives de cette conférence soit ensuite soumis à la procédure prévue par l'article 75 de la Constitution ;
3°) que soit en même temps déposé, devant le parlement, un projet de révision constitutionnelle adaptant le Titre VIII aux institutions prévues dans ce projet de loi.
Le Parti Socialiste mettra tout en œuvre pour assurer la réalisation de ce programme, réalisation qui devra unir les peuples de France et d'Outremer dans une communauté d'hommes libres égaux et fraternels.

Un délégué - Les deux premiers mots "Le Congrès" ne sont pas à mettre dans une motion… On va se figurer qu'on nous l'impose…

Le président - Les camarades rédigent leurs motions comme ils l'entendent !
La parole est à Jules Moch, rapporteur de la Commission des Affaires internationales, qui en est en même temps le président.

Jules Moch

Mes chers camarades, avant le lire le texte de la Commission des Affaires internationales, je voudrais souligner à mon tour la tonalité particulièrement sérieuse, élevée, cordiale et sympathique dans laquelle a travaillé cette Commission. Chacun y était animé de la double volonté de dégager les vues d'avenir communes et de ne pas disserter sur les divergences passées.
Ce n'est un secret pour personne que nous nous sommes opposés, les uns et les autres, sur certains événements de politique étrangère de ces dernières années. Nous avons pensé qu'il ne fallait pas les évoquer et qu'il fallait simplement regarder devant nous. Là aussi, je dirai : nous ne sommes peut-être pas d'accord absolument sur tous les points, mais l'analyse véritablement sérieuse qui a été faite nous a montré que ce qui nous sépare peut-être pour les mois prochains, c'est, par rapport à la grandeur des problèmes et à la somme de nos accords, ce que les mathématiciens appellent un infiniment petit. Le géomètre qui fait une carte de France ne porte pas sur cette carte les talus du chemin de fer ! Eh bien, nous étions en face de talus du chemin de fer alors que nous regardions les cimes.
Je voudrais souligner que nous avons été unanimes à considérer qu'il y avait intérêt à être unanimes sur une question aussi grave que celle qui embrasse

Fondation Jean-Jaurès

l'ensemble des problèmes de politique étrangère.
Je voudrais remercier en particulier, sans oublier les autres membres de la Commission, deux hommes : Guy Mollet et Christian Pineau, pour la valeur des modifications qu'ils ont suggérées à un texte que la Commission m'avait demandé de préparer la nuit dernière. Etant donné le rôle joué par Pineau ces dernières années, il n'est pas inutile de souligner que ce texte, qui est un texte de Parti, a l'accord de l'ancien ministre des Affaires étrangères.
Ce texte est entièrement axé sur l'idée de la paix sous ses multiples apparences, car si la paix, comme la guerre moderne, est indivisible, elle n'en est pas moins multiforme, et ce que nous soumettons aux camarades du Parti est une charte politique de la construction de la paix.
Je vais maintenant vous lire ce texte mais, avec votre permission, je m'arrêterai brièvement sur une seule partie, celle où, véritablement, nous proposons unanimement un changement dans la position classique du Parti en matière de négociations sur le désarmement, modification dont je me félicite tout particulièrement.
Voici ce texte, qui est subdivisé en sept paragraphes.
Politique internationale (texte proposé par la Commission)
Projet de motion
1.- Respect du droit et des traités, refus de recourir à la force sauf en cas de légitime défense au sens de la Charte des Nations Unies et règlement des différends par la négociation, collaboration loyale avec les Nations Unies, constituent les règles fondamentales de la politique étrangère de toute démocratie, règles dont l'efficacité suppose leur égale application par tous les États.
Le Parti Socialiste sait que des réformes s'imposent au sein de l'ONU. Contestable dans son essence, le droit de veto y a fait l'objet d'un usage abusif ; la représentation des gouvernements y est inéquitable ; celle des peuples en est absente ; certains de ses membres n'en respectent pas la Charte. Mais, si une révision de celle-ci s'impose, elle doit être poursuivie à l'intérieur de l'Organisation et conformément à ses règles. La France demeurera présente aux Nations Unies.
2.- Le problème essentiel demeure celui du désarmement. L'allongement illimité des portées et la puissance destructrice des charges thermonucléaires rendent aussi absurde que monstrueuse l'idée d'une conflagration dans laquelle des dizaines de millions d'êtres tomberaient sans doute dès les premiers instants du conflit. Pour s'assurer une illusoire protection, les Etats dans leur ensemble, consacrent à leur défense une somme voisine de cent milliards par jour.
Cependant la paix reste à la merci de la moindre erreur. L'accumulation des engins de destruction, la rivalité cosmique succédant à la course aux armements classiques, portent en elles des risques effroyables. Les explosions nucléaires expérimentales enfin inquiètent l'humanité et, peut-être, menacent sa santé.
Renverser la tendance, arrêter la course à la destruction, amorcer le désarmement, furent les constantes revendications du Parti Socialiste. Toujours à la tête de cette lutte pour la paix, il rappelle sa formule aujourd'hui classique :

"Ni contrôle sans désarmement ; ni désarmement sans contrôle ; mais, progressivement, tout le désarmement actuellement contrôlable." La notion de contrôle international doit être liée à celle de désarmement. Une des causes de l'actuelle course à la mort est en effet la méfiance développée entre l'Ouest et l'Est. Donnant à chaque Etat la certitude que les autres remplissent leurs obligations, le contrôle contribue, avec le règlement des litiges politiques, à la renaissance de la confiance nécessaire à la poursuite du désarmement.
Le Parti réaffirme donc la nécessité de promouvoir de pair les premières mesures de désarmement, la mise en œuvre de leur contrôle et l'effort permanent de règlement des différends internationaux.
3.- Mais de longues années de débats approfondis ont abouti, à côté de trop rares accords partiels, à d'importantes divergences en matière de désarmement. Celles-ci ont entraîné l'interruption, en septembre 1957, de pourparlers inlassablement poursuivis depuis 1951.
Pour réamorcer ces négociations, il est indispensable de prendre l'initiative de propositions nouvelles dégageant les gouvernements de l'actuelle impasse.
Tenant compte à la fois des positions affirmées au cours des derniers débats et des plus récents progrès techniques bouleversant certaines conceptions anciennes, le Parti estime nécessaire d'adapter les propositions occidentales du 2 août 1957 à la situation actuelle :
A) En séparant l'arrêt contrôlé des explosions nucléaires expérimentales de l'ensemble des mesures de désarmement et en réalisant cet arrêt aussitôt signé un accord spécial. La période de suspension serait limitée, par exemple, à deux ans. A l'expiration de ce délai, chaque État reprendrait sa liberté si, entre temps, aucun accord n'était intervenu sur la cessation de la production tant de matière fissile à des fins militaires que d'armes nucléaires à partir de stocks de matière antérieurement constitués. Ce deuxième accord porterait une clause de réduction progressive des stocks antérieurement constitués et serait incorporé dans l'accord d'ensemble relatif au désarmement par étapes.
B) En réalisant comme première mesure d'application d'un traité de désarmement, un "dégagement militaire" de certaines régions de contact où de tension, matérialisé par des rédactions ou des limitations d'effectifs et d'armements classiques, ou par des interdictions de certains types d'armements, ces mesures étant appliquées par priorité aux régions soumises au dégagement et étant généralisées aux autres au cours des étapes ultérieures d'exécution du traité, le tout sous contrôle international.
C'est ainsi que des mesures progressives de dégagement seraient appliquées en Europe centrale dès la première étape prévue au traité et seraient ensuite étendues à d'autres États. Un dégagement analogue serait instauré dans la zone nerveuse du Proche-Orient.
C) En acceptant que le passage d'une étape du désarmement à la suivante soit conditionné par la constatation internationale de la bonne exécution des mesures antérieures. La solution des principaux litiges politiques, sans laquelle il serait vain d'espérer aboutir à un désarmement total, ne doit toutefois pas être considérée comme une exigence préalable au passage d'une étape de

désarmement à la suivante.
Je m'arrête, si vous le permettez, un instant, camarades, sur ces trois points, qui sont autant d'innovations dans notre position, admettons, de l'année dernière.
D'une part, nous acceptons cet arrêt contrôlé des explosions expérimentales. Nous l'acceptons pour deux ans ; nous proposons au Parti de l'accepter pour deux ans, étant entendu que pendant ces deux ans, on négociera sur l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins nucléaires, que, si on n'arrivait pas à un accord, chaque État reconsidérerait sa situation et serait libre, au bout de deux ans, de reprendre les explosions. Mais, nous ne lions pas la décision d'arrêter les explosions à la décision d'interrompre la production comme nous l'avions fait jusqu'à ce jour.
J'ajoute qu'il y a une clause qui, du point de vue américain, est à la fois précise et difficilement acceptable dans notre texte, c'est que, jusqu'à présent, on a joué sur les mots et que, lorsqu'on a dit que l'Occident liait l'arrêt des explosions à l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, il laissait libre la production de nouvelles bombes nucléaires à partir des stocks considérables de matières fissiles à portée nucléaire déjà accumulés dans certains pays. C'est pourquoi nous associons, nous, l'interdiction de production de nouvelles matières fissiles à des fins militaires, avec l'interdiction n d'utiliser de la matière fissile à portée militaire déjà stockée pour la construction de nouvelles bombes nucléaires.
Le deuxième point, qui est important, c'est l'acceptation, non pas isolément, comme l'avait demandé le ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Rabaski (?), du dégagement, en Europe centrale, mais l'acceptation d'envisager ce dégagement - et je crois que c'est une très importante réforme - et de l'introduire dans la toute première étape d'un traité de désarmement.
Si, par exemple, ce dégagement - que nous ne définissons pas, parce que ce n'est pas l'endroit où il y a lieu de tracer exactement la route aux négociateurs -, comporte l'interdiction des rampes nucléaires, l'interdiction des armes nucléaires, eh bien, cela s'appliquera tout de suite à l'Europe centrale - zones à définir -, mais il est entendu que cela s'appliquera, dans les étapes ultérieures, aux autres États qui, provisoirement, seraient dotés de telles rampes.
Voilà l'idée de l'insertion de ce qu'on a appelé le plan Rabaski - qu'on pourrait appeler le plan Van Zeeland, ou le plan de bien d'autres personnes - dans un ensemble de désarmement.
Enfin, le troisième point est important. Vous savez que les traités qu'on a cherché à négocier procédaient par étapes ; le passage d'une étape à la suivante avait toujours été conditionné par l'obligation, la constatation de la bonne exécution de l'étape précédente, et ceci est logique, mais nous y avions ajouté - et c'était difficile à rédiger et à défendre - qu'il était conditionné par l'amélioration de la situation internationale, ce qui est quelque chose de tout à fait subjectif, ce qui a permis à M. Gromyko de nous crier un jour : "Ainsi, vous donnez un droit de veto sur le désarmement au Chancelier Adenauer !"
Eh bien, nous dirons expressément, maintenant, que le passage d'une étape de traité de désarmement à la suivante reste conditionné par la bonne exécution de

l'étape précédente, ce qui est normal, mais qu'il ne l'est plus, par des considérations politiques, tout en affirmant d'ailleurs qu'il serait illusoire et utopique d'imaginer que l'on pourra aller jusqu'au bout du désarmement sans que soient réglés les litites politiques qui créent les tensions universelles actuelles.

Je reprends maintenant, si vous le permettez, le texte dont j'ai lu à peu près la moitié et je m'engage à ne plus m'arrêter en cours de lecture.

4.- La poursuite de la construction de l'Europe s'impose elle aussi à la fois pour consolider la paix et pour assurer plus de bien-être à ses ressortissants.

La France doit donc sans délai s'adapter au marché commun sans pour autant à une extension de la collaboration économique entre les pays membres de l'OECE ; la réalisation d'une telle collaboration exigera des sacrifices à la fois des six Etats du marché commun et de ceux qui voudront s'agréger à un ensemble plus large.

5.- Pour édifier la paix sur des bases saines, il ne suffit ni de signer un accord de désarmement, ni d'accroître la prospérité d'une entité économique européenne, si subsistent ailleurs des misères génératrices d'antagonismes et de conflits.

Or, la moitié au moins de l'humanité demeure soumise à une sous-alimentation qui explique pour partie les explosions de nationalisme étroit lors des conférences de Bandœng en 1955 et d'Accra en 1958, Les peuples sous-développés ne se résignent plus à leurs ancestrales souffrances. Ni l'exaspération de jeunes nationalismes engendrant le repli vers leurs pays d'origine de techniciens et de cadres étrangers, ni les rivalités de puissances prospères au sein de zones sans ressources exploitées ne consolident la paix, ni n'assurent le relèvement de la fraction de l'humanité condamnée à la famine.

Une politique générale de paix exige donc que soit menée, sous l'égide des Nations Unies, une action universelle d'équipement des territoires sous-développés et de stabilisation des prix. Un fonds spécial, tel celui proposé par le Parti en 1956, aura pour but :

A) De doter ces territoires d'une infrastructure de techniciens et de machines leur permettant de mettre leurs ressources naturelles en valeur à leur profit ;

B) D'écouler leurs productions à des prix sociaux fixes et de régulariser de la sorte leurs revenus ;

C) De stabiliser simultanément les cours mondiaux des principales matières premières en assurant à tous les producteurs la rentabilité de leurs efforts et la rationalisation de leurs investissements.

Cet effort financier considérable doit être exigé des nations économiquement développées. Il ne saurait être assorti d'aucune condition politique. Son urgence et son volume interdisent de le lier aux économies futures résultant du désarmement. Il mettra fin aux rivalités entre l'Occident et l'Orient dans les secteurs sous-développés qui menacent la paix. Il créera une interdépendance économique universelle, transformera progressivement les Etats bénéficiaires des investissements en fournisseurs des Etats industrialisés et contribuera à la prospérité pacifique de tous.

6.- La politique de paix ainsi esquissée suppose en outre que se multiplient les

échanges économiques et culturels entre l'Ouest et l'Est ; que la République populaire de Chine soit reconnue, notamment par la France, et appelée à siéger aux Nations Unies ; que tous les efforts soient faits pour atténuer les divergences et ramener le calme dans les zones troublées.
C'est ainsi que devrait être négociée, en vue d'apaiser le Proche-Orient, une garantie internationale des frontières existant à ce jour, en même temps que seraient appliquées les mesures de dégrèvement ci-dessus prévues. De même, un effort accru des Nations Unies devrait permettre, avec la collaboration des nations intéressées, l'établissement des réfugiés palestiniens, hors des camps où ils végètent dans l'inaction.
La France doit aussi comprendre les douloureux problèmes que le drame algérien pose aux deux anciens protectorats : ils sont pris entre, d'une part, leur intérêt économique, qui leur commande de maintenir leurs liens avec l'Ouest et, d'autre part, des passions fanatiques, surexcitées par le conflit opposant à leurs frontières leurs coreligionnaires à notre pays. La France doit à la fois garantir leur pleine indépendance, aider à leur développement, s'efforcer d'obtenir d'eux leur non-ingérence en Algérie et les associer, en même temps que les territoires riverains du Sahara, à l'utilisation des ressources de celui-ci.
Par contre, le Parti repousse la conception récemment énoncée, d'un pacte militaire méditerranéen comprenant des tierces puissances : leur adhésion ne pourrait en effet que créer de nouvelles rivalités internationales et accroître la tension dans le bassin méditerranéen.
7.- Respect du droit, fidélité à la Charte de l'ONU, désarmement, construction de l'Europe, aide désintéressée, massive et prolongée aux peuples sous-développés, sont les conditions de la paix totale à laquelle aspirent tous les peuples.
De telles réalisations substitueraient la sécurité universelle, désarmée et permanente, à l'actuelle sécurité collective et précaire par pactes antagonistes.
Mais il est une affirmation que le Parti Socialiste tient à répéter : tant que ne sera pas obtenue cette sécurité universelle, il faut sauvegarder la sécurité collective résultant pour la France de ses alliances défensives. Le Parti reste fidèle à l'OTAN. Il souhaite certes que les représentants de la France s'y efforcent, en liaison, notamment, avec les représentants des gouvernements socialistes, d'éviter toute décision pouvant être interprétée à l'extérieur comme une provocation, et y défendre la conception de la négociation permanente.
Ce n'est cependant que dans le cadre de l'actuelle sécurité collective que le Parti suggère aujourd'hui de nouvelles initiatives. Il ne conçoit, par exemple, le dégagement militaire en Europe centrale que sous la condition du maintien de contingents anglais et américains en Europe continentale, afin de matérialiser la solidarité entre alliés, fondement de l'actuelle sécurité collective.
Mais il aspire à voir régner la paix désarmée. Car sans elle, il n'existera dans le monde ni liberté totale, politique et économique, pour les hommes, ni possibilité de plein épanouissement de l'esprit.

Le président - Je vous rappelle que la Commission chargée d'examiner les

problèmes de politique économique a été présidée par Leenhardt et le rapport va vous être présenté par Deflassieux.

Jean Deflassieux

Camarades, ainsi que vient de tous le dire Gazier, la Commission chargée d'examiner les problèmes de politique économique et sociale, devait étudier l'aspect général des problèmes économiques, les problèmes qui se posent à l'occasion du marché commun et, enfin, les problèmes que pose la réforme des finances locales.

Il est apparu tout d'abord que les problèmes posés par le marché commun ne pouvaient être dissociés des questions économiques générales.

Par contre, il a semblé utile de créer des sous-commissions traitant d'une part des questions plus particulièrement sociales, d'autre part de la réforme des finances locales.

En ce qui me concerne, je vais vous donner lecture du rapport établi par la sous-commission chargée d'étudier les problèmes économiques généraux.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité. Il rappelle tout d'abord - je vous donne le plan - certains principes fondamentaux, certains objectifs fondamentaux du Socialisme et, se plaçant ensuite dans le cadre économique actuel, il énonce des objectifs particuliers et les actions qui doivent permettre de les atteindre et de les réaliser.

Voici le texte de ce rapport.

Politique économique (rapport présenté par la sous-commission chargée d'examiner les problèmes économiques sous leur aspect général).

Fidèle à ses principes, le Parti Socialiste rappelle que son objectif en matière économique et sociale reste de libérer les hommes du besoin et de toute exploitation capitaliste notamment en soustrayant à l'appropriation privée les moyens collectifs de production.

Cette libération doit être obtenue grâce à la gestion ouvrière amorcée par l'institution des comités d'entreprises et par les nationalisations mais tenue en échec à la fois dans le secteur privé et dans le secteur nationalisé où un étatisme de façade dissimule la toute puissance d'une oligarchie technique compétente mais pratiquement irresponsable.

Elle sera aussi obtenue par la réforme des institutions et des administrations chargées de concevoir et d'exécuter les misions économiques et sociales désormais dévolues à l'État.

Enfin, le meilleur gage de cette libération réside dans la formation des responsables syndicaux qui doivent prendre une part prépondérante à la cogestion des entreprises, idéal socialiste rejeté à la fois par les capitalistes et par les Communistes qui l'ont proscrit en URSS et dans les démocraties populaires.

Elle est en outre subordonnée au développement du progrès technique et scientifique à la condition toutefois que le coût de celui-ci ne soit pas mis à la charge des travailleurs sous la forme de chômage technologique ou de toute autre manière. Dans le cadre du marché commun européen, la défense des droits et des espoirs de la classe ouvrière doit être organisé avec une vigilance

particulière, les solutions actuellement proposées à de nombreux problèmes se plaçant dans une perspective qui n'est pas la nôtre ; après nous être attachés en Européens à faire triompher la cause du marché commun, c'est en Socialistes que nous en suivrons désormais les développements.
Compte tenu à la fois de ces principes généraux et des structures et de la conjoncture économique françaises, le Parti Socialiste se fixe trois objectifs principaux :
1°- Accroître le revenu national
2°- En assurer une meilleure répartition faisant notamment sa part à la mission traditionnellement assumée par notre pays au bénéfice des pays sous-développés
3°- Assurer l'indépendance économique de la nation par l'équilibre de sa balance des comptes et par la préparation de son entrée dans les meilleures conditions dans la Communauté économique européenne.

Commerce extérieur

L'accroissement du revenu national suppose le maintien du plein emploi. Aussi est-il indispensable que dans la nouvelle organisation européenne une politique concertée de la main-d'œuvre élimine les distorsions violentes préjudiciables à l'intérêt commun.
Actuellement, le déséquilibre de nos échanges extérieurs et la pénurie de devises menacent très sérieusement nos approvisionnements en matières premières et en matériel industriel, par conséquent ils interdiront tout progrès de la production nationale et provoqueront une diminution importante, voire l'asphyxie de l'économie française avec pour corollaire la chute du niveau de l'emploi.
En dehors d'une aide extérieure assez improbable et dont le prix politique ou économique serait élevé, les deux seuls moyens de remédier à cette situation sont :
- le développement de nos exportations,
- la réduction de nos importations.

Si le développement indispensable de nos exportations doit être poursuivi avec continuité, il ne faut pas se dissimuler que la récession économique qui s'amorce et qui sévit dans certains pays crée un obstacle à ce développement.
Aussi faut-il s'attendre plutôt à ce que les importations soient réduites. En une telle éventualité il faudra procéder à un aménagement sélectif de nos importations, comme aussi de leur répartition, en prenant pour référence la satisfaction nécessaire des besoins exprimés par le plan de modernisation et d'équipement.
Le déséquilibre persistant de notre balance des comptes peut aussi nous conduire d'ailleurs à rejeter les discriminations dans l'orientation de nos échanges.
L'expansion souhaitée, qui ne peut être obtenue que par un renversement complet des habitudes commerciales françaises conditionnées par plus d'un demi-siècle de protectionnisme suppose une réorganisation et une simplification des administrations chargées des relations commerciales avec les pays étrangers ; elle sera en outre favorisée par les mesures préconisées d'autre part en matière de prix et de crédit.
L'échec des procédés presque exclusivement libéraux employés au cours des

Fondation Jean Jaurès

dernières années pour rechercher l'équilibre de nos échanges conduit à préconiser le recours à des méthodes plus autoritaires appliquées non pas globalement mais par secteurs d'activité.

Investissements

Si le développement de l'activité économique et l'accroissement du revenu national dépendent, dans un avenir immédiat, des solutions qui seront apportées au problème de nos échanges extérieurs, ils dépendent aussi, dans une perspective plus lointaine, du volume des investissements.

Dans un souci d'équilibre budgétaire, le dernier gouvernement a eu tendance à réduire le volume des investissements publics, compromettant ainsi les chances de développement de notre économie. En fait certains de ces investissements devraient être accrus et la notion de sélectivité appliquée avec la plus extrême rigueur tant au secteur public que dans toute la mesure des moyens disponibles - et ils sont nombreux - au secteur privé.

Une mention doit être faite ici du problème de l'autofinancement des entreprises. Il s'agit purement et simplement d'un financement par les prix qui échappe actuellement à tout contrôle et dont les excès doivent appeler un correctif. Si l'on considère que le consommateur fait les frais de cet autofinancement, on peut, sans l'interdire, en attribuer le profit à l'État sous forme de participation au capital soit par attribution au Trésor d'actions gratuites, soit selon des modalités à déterminer.

Ces diverses participations, ainsi que toutes celles que possède actuellement l'État - et dont la défense doit être assurée avec la plus grande vigilance - pourraient être agréées par un organisme public spécial de type bancaire ou même, comme en Italie, par un département ministériel distinct.

Crédit

S'il paraît indispensable de renforcer le caractère sélectif des investissements, il est au moins aussi important de donner ce même caractère à la politique du crédit.

Celle-ci repose actuellement en grande partie sur le gouvernement de la Banque de France dont les préoccupations sont d'ordre monétaire plutôt que d'ordre économique.

L'influence exercée par l'Institut d'émission sur l'économie et les pouvoirs qui lui ont été progressivement dévolus (Office des changes, Comité monétaire de la zone franc, etc.) lui ont donné une autorité considérable qui lui permet d'affirmer une indépendance complète - si même il ne s'agit d'un magistère -à l'égard de l'administration - et d'exercer vis-à-vis du gouvernement un véritable droit de remontrance.

Une telle situation est préjudiciable à l'intérêt général et appelle une remise en ordre. Conformément à la loi de 1945, un statut doit être donné à la Banque. Ce statut fixera ces prérogatives et prévoira les modalités de son association aux actions économiques préparées par le gouvernement - association dont l'absence fait gravement défaut à l'heure actuelle.

Son Conseil général doit être élargi et rendu représentatif. Le Conseil national du crédit doit retrouver les prérogatives qui lui ont été attribuées par la loi et qui

Fondation Jean Jaurès

sont actuellement exercées par la Banque de France.
À ces conditions pourront être évitées les conséquences désastreuses d'une direction bicéphale de l'économie dont cette dernière fait les frais.
L'introduction du critère sélectif en matière de crédit, qui ne peut être opéré que par référence à un plan, et qui doit s'exercer dans un cadre extrêmement sévère, permettra d'orienter l'économie avec souplesse en favorisant sans risque d'inflation des branches d'activité considérées comme prioritaires. Plus simplement il permettra de lutter contre les stockages spéculatifs, générateurs des hausses de prix.

Prix

En ce qui concerne le problème des prix, le Parti Socialiste réaffirme son attachement à une stabilité contrôlée assortie de sanctions et garantissant le pouvoir d'achat. Il constate que la politique contraire présentée sous le nom "d'opération vérité" a provoqué une hausse des prix considérable en déclenchant des mouvements désordonnés que le gouvernement s'est avéré incapable d'amortir. Cette expérience illustre une fois de plus le fait que la Droite sacrifie la défense de la monnaie à ses préférences doctrinales pour le libéralisme.
Quant à la politique des indexations de prix, elle doit être revue en fonction des expériences réalisées dans ce domaine et des perspectives du marché commun.

Distribution

Le problème de la distribution est intimement lié à celui des prix. Le PS estime que la productivité générale du Commerce peut et doit être considérablement augmentée. Il importe de favoriser l'évolution nécessaire en appuyant les coopératives, les groupements d'achat de commerçants, et d'une manière générale toutes les entreprises ressortant aux formes modernes de la distribution.

Logement

Au moment où s'achève la reconstruction, la construction reste le problème majeur des Français. En dépit des efforts entrepris au cours des deux dernières années, le nombre de logements construits demeure insuffisant et le prix de revient unitaire est toujours trop élevé.
Afin de faire face aux problèmes angoissants que ne manquera pas de susciter dans ce domaine l'essor démographique du pays, et compte tenu de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'assurer une mobilité aussi grande que possible de la main-d'œuvre, nous estimons que la priorité doit être donnée à la construction industrialisée de logements locatifs.
Enfin compte tenu de certaines expériences, il semble que la création d'un secteur public du bâtiment, jouant un rôle de témoin, doive être envisagée.

Agriculture

En ce qui concerne l'agriculture, le PS estime que la défense de l'intérêt des exploitants agricoles et celle de l'intérêt général, compte tenu de l'entrée en vigueur du marché commun, font un devoir aux pouvoirs publics d'orienter la production agricole en définissant des objectifs de production dont la réalisation sera poursuivie, tant sur le plan technique - par le développement de la formation professionnelle et par la vulgarisation - que sur le plan des prix et du crédit.

Collection Jean Jaurès

La localisation actuelle des investissements agricoles dans les régions les plus prospères devant provoquer un accroissement de l'écart existant entre celles-ci et les zones les moins favorisées, il apparaît indispensable de régionaliser les crédits d'investissement et les autres formes d'aide.
Il est non moins indispensable, dans le but de venir en aide aux petits cultivateurs, d'organiser un statut de l'exploitation familiale.
Dans le cadre de la généralisation de la Sécurité Sociale et de l'unification des régions, les exploitants et les salariés agricoles bénéficieront d'avantages analogues à ceux qui sont accordés aux travailleurs de l'industrie.
Enfin, les possibilités d'emprunt des petits exploitants seront accrues par la formation de sociétés de caution mutuelle.
L'organisation des marchés agricoles doit être poursuivie ; la pièce maitresse en sera un fond national de stabilisation des marchés agricoles, doté de moyens d'intervention suffisants pour assurer la stabilité des cours. Les moyens de stockage devront être développés.
La réforme des halles centrales de Paris et des circuits de distribution doit être poursuivie et des marchés régionaux doivent être ouverts. Cette action et un effort de normalisation de production, ainsi que l'organisation de l'information en matière de prix, permettra de réduire l'écart existant entre les prix à la production et les prix à la consommation au profit des producteurs et consommateurs.

Industrie

En dehors du problème général des investissements, des problèmes particuliers se posent à l'industrie. Au premier rang de ces derniers, il convient de placer le développement de la recherche scientifique et appliquée indispensable à l'essor de notre économie.
A ce problème se rattachent la formation de la main-d'œuvre ingénieurs et techniciens qu'il importe de favoriser dans l'extrême mesure du possible, et l'organisation de l'assistance aux pays sous-développés, qui doit non seulement maintenir le renom de notre industrie, mais aussi nous assurer ultérieurement des débouchés commerciaux.
La productivité industrielle doit également être accrue et des dispositions légales et réglementaires favoriser la concentration, la spécialisation et la reconversion des entreprises.
Les PME (petites et moyennes entreprises) et les entreprises artisanales ont un rôle important à jouer dans le développement de l'économie moderne. Leur adaptation pourrait être aisément favorisée si l'utilité de leur intégration dans les circuits productifs était mieux comprise par les pouvoirs publics.
Enfin l'effort d'industrialisation sera maintenu, pour favoriser le développement économique de certaines régions dans le cadre d'un plan général de mise en valeur du territoire national. A défaut d'une application de ce plan dans un délai à déterminer, cette application devrait être assumée par les pouvoirs publics.
La Commission rappelle en conclusion les termes de la motion votée au 44ème Congrès en ce qui concerne la politique de l'emploi :
"Les problèmes de reconversion et de modernisation ne peuvent être résolus en

Fondation Jean-Jaurès

fonction des seuls impératifs de la production ; leur aspect humain et social doit toujours être pris en considération ;
Un plan rationnel de réorientation économique doit tendre à maintenir ou à rétablir un équilibre harmonieux, d'une part entre les diverses activités d'une région, et d'autre part entre les différentes régions du pays, et à réduire au minimum le déplacement de main-d'œuvre. L'usine doit plutôt aller vers le travailleur que le travailleur vers l'usine.
Ces déplacements, de même que l'adaptation des travailleurs à des activités nouvelles, doivent tendre avant tout à un développement des richesses dont les travailleurs doivent être les premiers bénéficiaires."

Le président - Je remercie Deflassieux de son très intéressant rapport et je donne la parole à notre camarade Blanc sur la politique sociale.

M. Blanc

Politique sociale
A.- Salaires et prix
Il est incontestable que l'évolution des salaires n'a pas suivi plus spécialement pendant ces derniers mois, l'augmentation des prix.
Au cours des journées d'information, la Commission sociale du Parti Socialiste a tenu à souligner le caractère tendancieux de la présentation des chiffres fournis au président Pleven et donnés par lui à la délégation socialiste et qui tendaient à faire ressortir que les augmentations des prix avaient été compensées par des relèvements de salaires sensiblement identiques.
1°) SMIG
Un examen attentif du tableau ainsi dressé a permis de constater que l'évolution du coût de la vie avait été calculée du 1er juillet 1957 au 1er avril 1958 alors que pour le SMIG il était tenu compte des trois augmentations survenues les 1er août 1957, 1er janvier 1958 et 1er mars 1958. Avec une apparente logique, on parvenait ainsi à des pourcentages d'augmentation du coût de la vie variant de 11,39% pour les 179 articles à 18% pour le budget de la CFTC, 25,8% pour celui de FO et 13% pour celui de l'UNAP, c'est-à-dire à des taux relativement peu éloignés de l'augmentation globale du SMIG qui atteignait 14,9%.
Mais l'augmentation de 5,9% du SMIG le 1er août 1957 résultait de l'évolution de l'indice officiel des 213 articles depuis le 1er avril 1955. Il eût donc fallu prendre la même date de référence pour comparer l'évolution des salaires et des prix et l'on eût trouvé une situation bien différente, puisque les budgets ouvriers depuis cette date font état d'augmentations de l'ordre de 30 à 36%.
On ne peut donc contester que le pouvoir d'achat des salariés les moins favorisés se soit amenuisé pendant ces dernières années et notamment depuis ces tout derniers mois.
2°) Les salaires réels
En matière de salaires réels, les statistiques du ministère du Travail font apparaître une augmentation moyenne de 11,5% entre le 1er juillet 1957 et le 1er avril 1958.

Fondation Jean-Jaurès

Mais si l'on compare cette augmentation avec celle qui résulte des indices publiés par les organisations syndicales et par l'UNAF, il n'y a pas lieu là non plus d'être satisfait. De plus, l'augmentation du coût de la vie ne cesse de s'accroître beaucoup plus vite que les salaires, en raison surtout de la hausse des produits alimentaires ; et les travailleurs sont plus que jamais convaincus qu'une politique de maintien ou d'élévation du pouvoir d'achat est essentiellement fonction d'une politique de stabilisation des prix.

On constate d'ailleurs que la situation s'est surtout aggravée depuis le 1er juillet 1957 alors que pendant l'année 1956 et les six premiers mois de 1957, l'augmentation des salaires avait compensé approximativement l'élévation du coût de la vie.

D'autre part, l'écart des salaires réels en province par rapport à ceux de la région parisienne atteint des pourcentages beaucoup plus élevés que ceux du SMIG et qui vont jusqu'à 25%. On doit d'autre part souligner les disparités existant d'une profession à l'autre ainsi que d'une entreprise à l'autre.

Le retard constaté dans le niveau actuel des salaires par rapport aux prix, explique le mécontentement grandissant de la classe ouvrière et justifie les revendications des organisations syndicales.

3°) Secteur public

La diminution du pouvoir d'achat est encore plus importante dans le secteur public et nationalisé.

Les entreprises nationalisées ne pouvant discuter librement de leurs rémunérations comme dans le secteur privé, les gouvernements font ressortir l'augmentation des charges budgétaires supplémentaires entraînées par les augmentations des salaires.

Les augmentations intervenues au cours de l'année 1957 ont été annihilées par l'élévation constante du coût de la vie et les engagements pris à l'égard de certaines entreprises nationalisées, tant en ce qui concerne la productivité que le relèvement des salaires et le maintien du pouvoir d'achat, n'ont pas été tenus.

La situation est identique dans la fonction publique où il faut tenir compte d'une part des décisions du Parlement relatives à l'harmonisation avec le secteur nationalisé et d'autre part de l'élévation des prix.

4°) Mesures à prendre

a) Secteur privé

Dans le secteur privé les organisations syndicales tiennent à discuter librement de leurs salaires dans le cadre de la loi du 11 février 1950, mais les pouvoirs publics doivent mettre tout en œuvre pour assurer l'application complète de cette loi, c'est-à-dire :

- faciliter au maximum les réunions des Commissions mixtes chargés de discuter les conventions collectives et leurs avenants de salaires ;
- étendre ces conventions et avenants par des arrêtés ministériels pris après avis de la Commission supérieure des conventions collectives et ayant pour but de les rendre obligatoires à toutes les entreprises de la profession ou de la région et poursuivie en ce domaine la politique appliquée par Gazier et Minjoz lors de leur passage au ministère du Travail ;

Confédération Jean-Jaurès

- prendre au plus tôt les textes d'application de la loi sur la médiation votée en juillet 1957 et qui doit permettre de trouver une solution favorable au conflit du travail et à l'élaboration des conventions collectives et des accords de salaires, de même qu'aux disparités des salaires résultant de la faiblesse des organisations syndicales dans certains secteurs d'activités.

b) SMIG

Le nouvel indice des 179 articles permet de suivre plus correctement que l'ancien des 213 l'évolution du coût de la vie, et la nouvelle loi sur l'échelle mobile qu'a fait voter Albert Gazier en juin 1957 a également amélioré le mode de fixation du SMIG.

Mais encore faut-il que le SMIG soit rigoureusement respecté et que les pouvoirs suffisants soient donnés à cet effet aux inspecteurs du travail. Il faudra augmenter sérieusement les pénalités encourues par les employeurs récalcitrants.

c) Secteur public

Le Parti Socialiste ne peut admettre que les travailleurs de la fonction publique et du secteur nationalisé soient défavorisés par rapport à leurs camarades du secteur privé et supportent seuls les conséquences de la rigueur budgétaire.

Il appartient aux pouvoirs publics d'une part de respecter les engagements pris, d'autre part de discuter avec les organisations syndicales, dans le cadre de la loi de 1957 sur la conciliation, des mesures à prendre en vue de compenser l'élévation) du coût de la vie.

Enfin, les problèmes de rémunération dans les secteurs nationalisés doivent être examinés en tenant compte de la situation propre à chaque secteur et il convient de supprimer la Commission de coordination des salaires qui intervient d'ailleurs anormalement aujourd'hui dans des secteurs comme les banques, les assurances et les organismes de sécurité sociale qui sont légalement soumis à la loi sur les conventions collectives prévoyant la libre discussion des salaires par les organisations professionnelles.

d) Productivité

Les pouvoirs publics ont fait admettre par les organisations syndicales le principe de la productivité devant permettre l'amélioration progressive du pouvoir d'achat dans une économie en expansion.

Or, les parts de productivité devant revenir aux travailleurs sont trop souvent confondues avec les augmentations pures et simples des salaires, ce qui fausse l'esprit dans lequel a été conçue la productivité.

Il faut donc que des mesures soient prises pour garantir aux travailleurs une juste part des avantages tirés de l'accroissement de la productivité.

J'en ai terminé en ce qui concerne la première partie des salaires et des prix et, pour la deuxième partie, qui concerne la sécurité sociale, je préfère passer la parole à notre camarade Appel, qui est un spécialiste de ces problèmes et qui va vous donner connaissance de la partie du rapport que nous avons fait à ce sujet.

M. Appel

B.- Sécurité sociale

Si le Parti Socialiste préconise une politique économique tendant à une

augmenter la production en vue d'un accroissement de nos exportations, et s'il accepte que l'exigence de l'équilibre de la balance des comptes puisse entraîner une diminution soigneusement sélectionnée de la consommation intérieure, il proclame en même temps qu'il est un domaine où toute contraction est inacceptable pour la classe ouvrière : c'est celui de la sécurité sociale.

Le Parti Socialiste réaffirme en effet avec force que la sécurité sociale ne constitue qu'un élément de la rémunération ouvrière qui ne s'est développée depuis dix ans qu'au détriment des salaires directs, la preuve étant faite que la part du revenu national qui revient aux travailleurs n'a pas augmenté par rapport à l'avant guerre.

Il se refuse donc à reconnaître aux ressources de la sécurité sociale le caractère d'un impôt et par conséquent à admettre qu'elles participent à une réduction des dépenses publiques si une telle réduction était envisagée.

Le Parti Socialiste considère au contraire qu'une politique dite "d'austérité" ou "de rigueur" ne sera acceptée par les salariés que si ceux-ci ont le sentiment d'une meilleure répartition des richesses qu'ils produisent. Or la sécurité sociale couvre des besoins incompressibles : frais de maladie et accident, subsistance des vieillards, charges de famille, par un mécanisme de redistribution des revenus de ceux pour qui elle fonctionne. Elle assume donc un rôle de "régulateur" de l'économie dans ces différents domaines et son caractère anti-inflationniste est indéniable.

Mais ce système de redistribution se trouve déjà depuis plusieurs années complètement faussé puisqu'il ne fonctionne en réalité qu'à l'intérieur d'une classe sociale qui en supporte seule la charge, alors que les améliorations sanitaires et sociales qu'il entraîne bénéficient à la nation tout entière : apport et maintien dans la production de travailleurs en meilleur état de santé, accroissement de la durée de la vie humaine, prévention accrue des maladies et accidents, rénovation et rééquipement de notre armement sanitaire et hospitalier, accroissement de la natalité, etc. En outre, le régime de sécurité sociale des salariés du commerce et de l'industrie supporte des charges qui ne lui incombent pas et se substitue dans de nombreux domaines aux responsabilités des pouvoirs publics. Enfin, il subit, sans y pouvoir porter remède, les conséquences d'une politique de hausse des prix - qui se traduit dans la plupart de ses dépenses - et de blocage des salaires - qui se traduit dans ses recettes.

C'est pourquoi le Parti Socialiste estime nécessaire une réforme de la législation de 1945, destinée à la rendre plus efficace et moins complexe.

Tout d'abord, en ce qui concerne les recettes, le Parti Socialiste constate que le financement d'un système de sécurité sociale assuré uniquement par des cotisations sur salaires - dont la France n'est plus dans le monde qu'un rare exemple - est à la fois anti-économique, dangereux et foncièrement injuste. Pesant essentiellement sur les secteurs à forte main-d'œuvre, c'est-à-dire à l'origine même de l'établissement du prix des marchandises, il risque de se tarir de lui-même avec le développement de l'automation et il ne permet pas cette solidarité au profit des classes sociales les plus exposées, ce qui est pourtant le fondement même de la sécurité sociale.

Il importe donc que soit envisagé au plus tôt un complément de financement par le budget de l'Etat, par un véritable transfert de revenus comme celui réalisé par la loi sur le Fonds national de solidarité du gouvernement Guy Mollet, étant bien entendu que de telles ressources ne doivent, sous aucun prétexte, être détournées à d'autres fins. Le Parti Socialiste, soucieux de maintenir à la gestion de notre régime de sécurité sociale son caractère démocratique, estime qu'une telle fiscalisation partielle doit respecter l'autonomie des caisses telle que la loi l'a prévue, sous le contrôle des administrations compétentes.

Quoi qu'il en soit, le Parti Socialiste constate que l'existence d'un plafond au calcul des cotisations et son maintien à un niveau qui s'est proportionnellement dégradé d'une façon sensible, entravent le fonctionnement normal du système en limitant ses ressources.

Dans le domaine des prestations, le Parti Socialiste, non seulement s'oppose à toute réduction, sous quelque forme que ce soit, des avantages actuels, mais déclare nécessaires, possibles et urgentes certaines mesures de consolidation, d'amélioration ou même simplement d'application correcte de dispositions légales jusqu'ici restées lettre morte.

En premier lieu, le transfert sur d'autres budgets de charges supportées actuellement uniquement par les salariés du commerce et de l'industrie, permettra de dégager dans le régime général de sécurité sociale des ressources destinées à l'augmentation de certaine prestations, et par priorité les pensions et allocations de vieillesse.

En second lieu, tout en marquant sa préférence pour l'organisation d'un véritable service public de la santé s'appliquant à tous les corps, organismes et institutions de ce vaste secteur pour le soustraire a la notion de profit, ici particulièrement injustifiée, le Parti Socialiste considère que le projet de réglementation des honoraires médicaux déposé par le gouvernement Guy Mollet et qui porte le nom d'Albert Gazier, constitue une solution satisfaisante et convenable, dans le cadre libéral actuel, pour régler un problème avec les assurances sociales. Il rappelle que ce texte, approuvé et soutenu par tous les conseils d'administration de caisses et par les grandes confédérations syndicales de salariés, est en état d'être soumis immédiatement à l'examen du Parlement.

Egalement dans le domaine de l'assurance maladie, le Parti Socialiste demande que soit réalisée sans tarder une profonde réforme hospitalière qui, dans la limite compatible avec les libertés des collectivités locales, mettra fin à un désordre fort onéreux, tant pour les contribuables que pour les organismes de sécurité sociale.

En troisième lieu, le Parti Socialiste se félicite du développement et des bienfaits de notre législation de prestations familiales qui place la France en tête de toutes les nations dans ce domaine, il pense néanmoins qu'il serait vain et en définitive dangereux de séparer cette branche de la sécurité sociale de l'ensemble du système dans lequel elle s'insère, la protection de la famille - et en particulier de la famille ouvrière - ne pouvant être détachée de tous les autres aspects de la protection du travailleur salarié. Quant au montant des prestations, il estime équitable de prévoir un système d'indexation traduisant les variables réelles des

Fondation Jean Jaurès

charges qu'entraîne la présence des enfants au foyer ouvrier, mais permettant aussi de maintenir le niveau de ces prestations dans les années à venir, compte tenu de l'accroissement continu du nombre des enfants qui entraîne une augmentation également continue du volume global des prestations familiales. Concernant plus particulièrement l'allocation de salaire unique, le Parti Socialiste réclame avec les organisations syndicales libres, une refonte complète de cette prestation qui a perdu, dans les faits, sa signification d'origine.
Enfin, le Parti Socialiste est convaincu de traduire les aspirations de la grande majorité des travailleurs non salariés - et en particulier des artisans et petits commerçants - en demandant que les charges de la maladie et de l'invalidité soient couvertes par un système d'assurance prévoyant des avantages analogues à ceux du régime applicable aux salariés.
Sous la réserve expresse que cette nouvelle branche des assurances sociales soit financée exclusivement par ceux qui sont appelés à en bénéficier, une telle généralisation de l'assurance maladie, loin de créer un poids nouveau pour l'économie nationale, permettra une meilleure répartition de charges qui, en tout état de cause, sont actuellement supportées par les individus eux-mêmes où par les collectivités d'assistance.
En matière de législation d'assistance - notamment celle concernant les infirmes et grands handicapés physiques -, le Parti Socialiste est favorable à un système de variation automatique des prestations, de telle sorte que celles-ci couvrent réellement la perte de capacité de travail, étant entendu qu'une telle indemnisation ne constitue qu'un palliatif dans ce domaine étant de procurer aux diminués physiques un emploi compatible avec leur état de santé et leur permettant de subvenir eux-mêmes à l'essentiel de leurs besoins.

M. Blanc

Voici la suite du rapport :
C.- Sécurité de l'emploi
Avec le maintien du pouvoir d'achat, le problème de la sécurité de l'emploi est l'une des principales préoccupations du monde ouvrier.
Le niveau de l'emploi se maintient encore aujourd'hui à un taux élevé puisque, en mars 1958, on comptait seulement 20 000 chômeurs secourus et 100 000 demandeurs d'emploi, alors que la durée du travail se maintient à un taux plus élevé qu'en 1956 et 1955 (46 heures par semaine en moyenne). Mais si les chiffres des demandeurs d'emploi et des chômeurs secourus sont inférieurs à ceux du mois correspondant de l'année précédente, leur augmentation est plus importante qu'à la même période de l'an dernier et des difficultés existent déjà dans quelques régions et dans certains secteurs, tels le bâtiment et l'aéronautique.
Les craintes de récession économique provoquées notamment par le manque de devises et par les conséquences possibles de la crise américaine, font qu'une certaine inquiétude se manifeste dans les milieux professionnels et dans les organisations syndicales.
En dehors des mesures d'ordre économique et financier, il est des mesures

d'ordre social qui doivent être prises pour garantir les travailleurs contre les licenciements abusifs et pour les prémunir contre la misère qui pourrait résulter du chômage.

1°) Salaire garanti

Tout d'abord, des efforts doivent être faits pour développer en France la formule du salaire garanti appliquée dans certains pays étrangers.

Déjà, la loi Gazier qui vient d'être votée sur le préavis d'un mois va dans le sens d'une telle garantie.

Mais une garantie du salaire annuel ou semestriel doit être recherchée par les organisations syndicales en vue de la faire inclure dans les conventions collectives. Le Parti Socialiste soutiendra tous les efforts qui pourront être faits dans ce sens.

2°) Protection contre les licenciements abusifs

Une réforme doit être entreprise de la législation existante en matière de licenciements. Elle avait été étudiée par Albert Gazier alors qu'il était ministre des Affaire sociales.

Il faut en ce domaine :

- faciliter les formules contractuelles à inclure dans les conventions collectives ;
- à défaut de conventions collectives, modifier la législation de 1945 pour permettre aux inspecteurs du travail d'assurer un contrôle plus efficace ;
- assurer une protection particulière des travailleurs défavorisés par l'âge ou la maladie;
- enfin, faciliter les actions en justice qui peuvent être intentées par les travailleurs licenciés.

3°) Assurance-chômage et revalorisation des taux actuels des indemnités de chômage

Le chômage est un fléau social qui, au même titre que la maladie ou l'accident, doit faire l'objet d'une assurance garantissant le travailleur.

Cette assurance-chômage peut faire l'objet soit d'accords professionnels ou interprofessionnels entre les organisations patronales et ouvrières, soit d'une législation nouvelle à inclure éventuellement dans l'ensemble de la sécurité sociale.

Mais en attendant ces mesures d'assurance-chômage, le taux des indemnités actuellement versées aux chômeurs devra être révisé pour tenir compte de l'élévation du coût de la vie.

Enfin, les textes concernant le chômage - intempéries dans le bâtiment et les travaux publics devront être améliorés.

4°) Autres mesures

Il faut assurer la mise au travail non seulement de ceux qui ont une capacité physique normale mais des catégories de travailleurs diminués par la maladie ou l'accident et qu'il y a intérêt, sur le plan économique comme sur le plan social, à introduire dans le circuit de la production.

C'est le problème des travailleurs handicapés qui a fait l'objet d'une loi de 1957 non encore entrée en vigueur en raison du retard apporté dans la publication des textes d'application.

Fondation Jean Jaurès

Il faut au plus tôt prendre les mesures nécessaires pour appliquer effectivement cette loi.
Enfin, il y à le problème de la formation du personnel qualifié et des ingénieurs et techniciens dont notre économie a le plus pressant besoin.

5°) Travail noir

Pour répartir équitablement les possibilités d'emploi ainsi que les charges fiscales et sociales, il faut empêcher que certains puissent travailler en dehors de leurs heures de travail en fraudant à la fois le fisc et la sécurité sociale.
Des mesures plus efficaces que celles qui existent actuellement devront être prises pour réprimer le travail noir et réglementer certains cumuls d'emploi.

6°) Politique de l'emploi

Une véritable politique de l'emploi nécessite des mesures facilitant l'orientation et la formation professionnelle, le reclassement et la réadaptation, ainsi que la reconversion de certaines entreprises et les transferts de main-d'œuvre qui pourront résulter de la mise en vigueur du marché commun.
Il faut souligner à cet égard que s'il convient de proclamer les bienfaits des nouvelles institutions européennes, il faut aussi craindre les inconvénients qui pourraient résulter d'une insuffisante préparation de notre économie.

7°) Durée du travail

Il faut rappeler enfin que la durée actuelle du travail est supérieure à la durée légale. Des efforts devront être faits en vue de revenir progressivement à une durée normale en considération des progrès techniques et avec le souci de maintenir le plein-emploi.
En ce qui concerne la répartition de la durée du travail, il faudra faciliter dans la mesure du possible l'application de la semaine de 5 jours à laquelle les travailleurs tiennent particulièrement et que Jean Minjoz avait déjà réalisée, lors de son passage au ministère du Travail, dans certains secteurs tels ceux des banques et les fonctionnaires de son propre ministère.

Autres mesures sociales

1°) Représentation syndicale dans l'entreprise et auprès des organismes économiques et des pouvoirs publics

Le Parti Socialiste estime indispensable d'accroître la participation des organisations syndicales à la vie économique des entreprises et de l'ensemble du pays.
Il proposera des mesures facilitant la mise en place des délégués du personnel et des comités d'entreprise et assurant une protection plus efficace des délégués syndicaux.
En même temps, il faudra donner son plein effet à la loi votée en 1957 sur les congés d'éducation ouvrière de manière à pouvoir former des délégués syndicaux capables de discuter des problèmes économiques, ce qui permettra d'assurer un fonctionnement plus efficace des comités d'entreprise et une meilleure discussion, au sein des Commissions mixtes, des problèmes de rémunération en fonction de la situation économique des entreprises et des professions.
Des mesures seront prises d'ores et déjà pour faciliter le fonctionnement des

Fondation Jean-Jaurès

comités d'entreprise.
La représentation des grandes centrales syndicales devra être mieux assurée dans tous les organismes à caractère économique, et notamment dans les comités d'expansion économique qui devront être soustraits à l'influence exclusive des Chambres de commerce.
Enfin, une représentation plus directe devra être organisée auprès des pouvoirs publics et notamment des ministères chargés des questions économiques et sociales.
2°) Amélioration des conditions de travail
Une loi préparée par Albert Gazier sur le travail à domicile a été votée en juillet 1957. Elle n'a pas encore reçu son plein effet en raison du retard apporté à la publication des textes d'application. Le Parti Socialiste demandera que ces textes soient rapidement publiés de manière à pouvoir assurer une protection de cette catégorie de travailleurs particulièrement exploitée.
Un texte avait été préparé pour faciliter la solution des litiges individuels et améliorer le fonctionnement de la juridiction prud'homale. Il comportait notamment la généralisation à l'ensemble des salariés de la compétence des conseils de prud'hommes et l'institution d'une juridiction d'appel permettant une solution plus rapide des litiges. Ce texte sera prochainement déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale.
Pour assurer une application correcte, des lois sociales comme pour permettre l'élaboration d'une politique sociale, intéressant l'ensemble des travailleurs, il apparaît indispensable de donner compétence pleine et entière dans ce domaine au seul ministre chargé des Affaires sociales et d'assurer un regroupement des différents corps de contrôle actuellement dispersés dans d'autres ministères (Agriculture - Transports - Travaux publics - Industrie et Commerce).
Enfin, d'autres mesures à caractère plus particulier sont à l'étude pour améliorer la législation existante en matière de règlement intérieur de travail des femmes et des enfants, d'hygiène et de sécurité.
En matière sociale, le Parti Socialiste est, en conclusion, animé par le souci de pratiquer une politique dynamique et progressive, s'opposant résolument à ce qu'on a convenu d'appeler l'immobilisme social.
Désireux de travailler en étroite collaboration avec les grandes centrales libres, il doit laisser au syndicalisme un champ d'action qui lui est propre et qui est nécessaire à l'accroissement de la puissance syndicale. Son rôle tend essentiellement à aider l'action syndicale, à protéger les travailleurs les plus défavoriser, à généraliser les avantages obtenus dans les professions où le syndicalisme est le plus fort, à harmoniser les conditions de travail et de rémunération, à protéger la classe ouvrière, à assurer une meilleure résucité de l'emploi pour toutes les catégories de travailleurs contre les grands risques sociaux.
La politique sociale doit être étroitement reliée à la politique économique et elle conditionne la solution des grands problèmes politiques qui se posent à l'heure actuelle devant le pays et qui ne peuvent être résolus que si les mesures sont prises en vue d'assurer plus de justice sociale.

Le président - La parole est à David, troisième rapporteur de la Commission économique et sociale, sur la question des finances locales.

M. David

Mes chers camarades, permettez-moi de vous dire toute la satisfaction que j'éprouve à constater dans cette Conférence d'information notre accord en ce qui concerne la question de la réforme des finances locales.

C'est une question particulièrement épineuse, j'insiste sur ce point, sur laquelle l'accord, à la sous-commission, a été unanime.

Sur la question des finances locales, un texte du Parti Socialiste sera particulièrement le bienvenu parce que, dans certaines propagandes, au cours de certaines campagnes électorales, nous avons été gênés parfois de n'avoir pas de texte à présenter. Nous avions, dans une certaine mesure, arrêté sur ce point notre propagande et nous pouvons maintenant, avec ce texte nouveau, la reprendre et l'accentuer.

Mais, pour aller plus vite, je ne veux pas faire de commentaires, je vais me contenter de lire un texte qui est à la fois court et précis :

La sous-commission, préoccupée d'empêcher l'exploitation contre le Parti des divergences qui seraient portées à la tribune du Congrès sur les modalités d'une réforme des finances locales, a fait un grand effort de conciliation,

Se référant à la décision du Comité directeur du 30 avril 1957 et aux recommandations du Congrès de Toulouse, la sous-commission a décidé a l'unanimité d'apporter les modifications suivantes au projet déjà élaboré :

1.- La réforme sera échelonnée sur 4 ans au lieu de 3 ;

2.- Elle sera amorcée la première année par une première tranche de transferts de charges à l'Etat et par la mise en route de la réforme des impôts directs ;

3.- La suppression de la taxe locale sera réalisée à partir de la deuxième année et sera échelonnée sur trois ans par fractions égales ;

4.- La suppression progressive de la taxe locale sera réalisée non par réduction du taux de la taxe locale, mais par détaxation intégrale de branches professionnelles et de produits ;

5.- La perte de recette résultant de la réduction annuelle d'un tiers du rendement de la taxe locale sera compensée par l'affectation au fonds de péréquation d'une somme équivalente à 1 point de la TVA. L'Etat devra donc dégager au total par des aménagements de la fiscalité nationale une somme qui devra être égale, à la fin de la réforme, à 3 points de TVA.

6.- La rénovation des impôts directs locaux sera réalisée dans les conditions prévues par le projet de la CNE. Ce projet ne précisera pas les taux à appliquer aux trois taxes nouvelles.

7.- Des bonifications d'intérêts seront prévues sur les emprunts réalisés pour les travaux d'équipement et de modernisation des collectivités locales.

8.- Le projet reprendra les dispositions de la proposition de loi 6.057 tendant à la création d'une caisse de prêts et d'équipement des collectivités locales.

9.- En tout état de cause, les garanties de recettes prévues par les textes

antérieurs en faveur des collectivités locales seront assurées par le fonds de péréquation et tiendront compte de l'évaluation de la TVA.
10.- Ainsi, au terme de la réforme, tous les objectifs du Parti seront atteints. En effet, d'une part, l'engagement de décharger les détaillants et artisans de leur rôle de collecteurs d'impôts sera réalisé. D'autre part, la réforme entraînera une amélioration sensible de la situation financière des collectivités locales. Cette amélioration résultera notamment de la rénovation des impôts directs, du transfert progressif à l'Etat de charges injustement supportées maintenant par les communes, de l'indexation sur la TVA et de l'expansion économique des crédits du fonds de péréquation, de la création de la Caisse de prêts et d'équipement et les bonifications d'intérêt prévues pour les emprunts.
11.- Les camarades Leenhardt, Provo, Courrière, David, Pic, Rapuzzi, Dardel et Le Gallo sont chargés de modifier en conséquence le projet de la CNE et le groupe parlementaire le déposera après sa ratification par le Comité directeur.
En conséquence, le problème des finances locales ne sera pas porté à l'ordre du jour du prochain Congrès national.
(Applaudissements)

Le président - Nous allons maintenant entendre les différents rapporteurs de la Commission chargée de la tactique du Parti et du problème des institutions politiques.
La Commission était présidée par Dejean et Lestrade.
J'appelle la question du code du civisme et je donne la parole à Suzanne Labin.

Suzanne Labin

Mes chers camarades, je dois faire très vite, car on ne m'a donné que quelques minutes pour rapporter le code de civisme.
Je voudrais vous rappeler que le Congrès national du Parti, réuni à Toulouse, en juin 1957, saisi des problèmes de plus en plus angoissants que pose le pourrissement de la démocratie par les forces totalitaires, considérant que le Parti ne peut pas accepter le projet de dissolution pur et simple du Parti Communiste, mais qu'il ne peut pas non plus se contenter de le rejeter, ce qui le ferait paraître comme protecteur des agents de la dictature soviétique, désireux en conséquence d'élaborer une réponse constructive, a retenu la suggestion d'un code de civisme qui ferait obligation à tous les partis d'avoir une structure et une vie démocratiques. Et le Congrès a mandaté le Comité directeur pour désigner une Commission chargée d'étudier cette suggestion et de préparer un projet de loi à présenter aux prochaines instances nationales du Parti.
Cette Commission a travaillé pendant trois mois et elle a adopté un projet qui a une douzaine de pages, qui comprend une présentation, un exposé des motifs et le texte de loi lui-même.
Il n'est pas question pour moi de vous lire un texte si long ; je voudrais simplement vous rappeler qu'il est impensable qu'en 1958, alors que toutes les organisations culturelles et économiques doivent subir des réglementations, certains partis politiques ne se voient limités en aucune sorte et, ainsi, peuvent

commettre tous les abus.
Nous avons vu les résultats atroces que cette situation a pu avoir dans des partis totalitaires comme ceux d'Hitler et de Mussolini et, actuellement, comme le Parti bolchevique.
Notre projet de loi, évidemment, prévoit des critères de démocratie comme une opposition à la direction suprême des partis, les votes secrets, l'obligation de Congrès, un plafond aux dépenses des partis.
Il a aussi en vue surtout de détruire un appareil totalitaire et non pas de pourchasser des hommes et de condamner le crime de totalitarisme et pas du tout celui de Communisme.
Je terminerai en vous lisant deux paragraphes de la justification doctrinale de ce code de civisme : "La démocratie, qui incarne le contrat social, suppose, comme tous les contrats, que les contractants respectent une règle de réciprocité. "Les engagements qui nous lient au corps social", écrit Jean-Jacques Rousseau, "ne sont obligatoires que parce qu'ils sont mutuels." Il est donc essentiel que chaque parti garantisse aux autres les libertés qu'il revendique pour lui-même. La quête démocratique du pouvoir est pourrie si, parmi les concurrents au bâton de commandement, on en laisse courir un qui compte s'en servir pour assommer les autres. C'est une tragique dérision d'exiger que tous convainquent mais de laisser à un seul la licence de pendre. C'est en se donnant et non en se refusant à ses assassins que la liberté se contredit elle-même et trahit son devoir de garantir la jouissance de ses bienfaits au plus grand nombre en tous temps."
Le troisième point dit : "Que les partis politiques justifiés comme filtres et foyers d'idées, s'entachent de nullité s'ils s'en font les prisons, résulte aussi de la Constitution même. Celle-ci, en effet, voulant donner un sens à la consultation des citoyens, c'est-à-dire faire d'eux des sources de choix, exige qu'ils conservent leur liberté et leur souveraineté comme des attributs inaliénables de la personne humaine. Elle ne saurait donc admettre que ces mêmes citoyens deviennent, dans leurs partis, des disques de phonographe, qu'ils se dépouillent comme militants de cette indépendance d'esprit qu'elle leur fait un devoir de préserver comme citoyens. Il serait incohérent d'obliger des hommes à être libres lorsqu'ils agissent un par un, mais d'accepter que, par secteurs de cent mille, on en fasse des automates. Un Parti qui a étouffé dans son sein l'homme démocratique ne peut plus constituer une référence valable pour la collectivité démocratique."
Enfin, je vous lirai le dernier point : "En un temps où la démocratie, justement, permet de bâtir sur le contrôle des opinions une puissance plus conséquente, qu'on en bâtissait jadis sur la possession d'argent ou de titres, il n'est plus possible que les instruments de cette puissance, qui sont au premier chef les Partis, échappent, eux, à tout contrôle. Dans la sphère économique, la démocratie eut à cœur d'imposer aux coalitions des règlements et statuts qui les empêchent de spolier les individus. Elle se doit donc aussi d'empêcher les associations politiques de subjuguer ces mêmes individus, car la subjugation est à la politique ce que la spoliation est aux affaires. La fraude politique est même beaucoup plus grave, puisqu'elle compromet la vie du peuple, tandis que la

fraude économique n'atteint que sa bourse. Or, les appareils totalitaires commettent envers la démocratie la fraude maximum et la plus lourde de futures détresses en captant, mystifiant, sclérosant les opinions au point d'en faire des véhicules de l'esclavage."
Le code de civisme démocratique a justement en vue de porter remède à cette inconséquence qui existe encore, de permettre à des partis totalitaires de faire tous les abus.

Le président - La parole est à Weill Raynal, deuxième rapporteur sur cette question.

Etienne Weill Raynal

Mes chers camarades, une grande partie de la Commission a pensé que la proposition de code civique posait un problème réel et, par conséquent, c'est un problème qu'un Parti comme le nôtre se doit d'examiner.
Néanmoins, elle n'a pas pensé que l'examen direct de ce code du civisme devait être actuellement abordé, et cela, pour trois raisons essentielles :
- La première, c'est que les circonstances politiques actuelles ne rendent pas un tel examen opportun.
- En second lieu, c'est qu'en admettant même que l'on passe à l'examen de ce code du civisme, une première lecture fait apparaître que l'application en serait extrêmement difficile.
- En troisième lieu, parce qu'elle a pensé qu'une pareille loi n'aurait pas d'appui dans la constitution actuelle.
Par conséquent, il lui a semblé que la première chose à faire, ce serait de reprendre l'examen d'une question qui avait été posée au moment de la rédaction de la Constitution, c'est-à-dire l'existence, le rôle officiel de partis politiques dans une démocratie. Et c'est pourquoi elle oppose à cette proposition d'examen d'un code du civisme, la proposition suivante, qu'elle recommande à l'examen des sections et fédérations.
Le Congrès charge le groupe parlementaire socialiste d'étudier les dispositions à introduire dans la Constitution en vue de définir les conditions de libre fonctionnement démocratique que doivent remplir les partis politiques dans la République française, pour que cette qualification leur soit reconnue.
(Applaudissements)

Le président.- La parole est à Dejean.

M. Dejean

Camarades, votre 5ème Commission, chargée du problème des institutions et des lois électorales, a pu aboutir, sur le problème de la refonte de la Constitution, à un texte unique dont elle a confié le rapport à Bernheim, en hommage au rôle personnel qu'il a joué dans nos délibérations. Mais, en ce qui concerne les lois électorales, elle s'est heurtée à un problème à la fois trop

Fondation Jean-Jaurès

simple et trop familier à chacun d'entre nous, pour que les courants de pensée ne soient pas depuis longtemps fixés, et que les positions prises soient conciliables ou puissent être fondues en un texte unique, et votre Commission s'excuse de l'abondance des rapports qu'elle vous présente.
Pour ma part, remplaçant notre camarade Notebart, j'ai à répondre à la question : "Y a-t-il lieu de modifier le mode de scrutin applicable aux élections cantonales et municipales ?"
Les camarades dont Notebart est le porte-parole, pensent qu'en ce qui concerne le mode d'élection du Conseil général, le système actuel - scrutin majoritaire départemental à deux tours uninominal - donne satisfaction et qu'il n'y a pas lieu de le modifier.
Par contre, ils attirent l'attention des camarades sur l'heureux effet d'une péréquation des cantons dans le cadre du département, soit en regroupant certains cantons insuffisamment peuplés, soit en créant de nouveaux cantons dans les collectivités dont le peuplement s'accroît sans cesse.
En ce qui concerne les élections municipales, ces mêmes camarades pensent, au contraire, que la loi actuelle doit être réformée en ce qui concerne les communes de plus de 9 000 habitants.
Pour aller vite, je ne motiverai pas les raisons de cette position. Notre résolution sera lue par les camarades du Parti, dont bon nombre sont administrateurs municipaux eux-mêmes ; ils verront mieux que je pourrais le faire la proportionnelle appliquée aux communes de 9 000 habitants, et je leur laisse le soin de motiver eux-mêmes.
Notre proposition tend à revenir au scrutin majoritaire dans les communes. Cette décision de principe étant proposée au Parti, j'ajoute que nous ne sommes pas insensibles aux circonstances exceptionnelles de certaines régions ou de certaines collectivités. C'est pourquoi si la généralisation du principe ne pouvait être adoptée telle quelle par le Parlement, nous pensons qu'il conviendrait au Parti de laisser à son Comité directeur et à son groupe parlementaire le soin de veiller à l'application la plus large du principe que nous venons d'émettre, étant entendu qu'en aucun cas on ne saurait descendre au dessous de la loi actuelle que nous estimons, pour notre part, déjà très mauvaise.
Etant précisé aussi, et j'en termine par là, que si la proportionnelle devait être maintenue pour certaines communes, il y aurait lieu en tout cas dans ces communes là de supprimer ce qui existe dans la loi actuelle, c'est-à-dire le système référencié entré candidats de la liste, ce qui permet à des adversaires d'assurer trop facilement un truquage aux dépens des têtes de liste et des personnalités dont la politique a mérité particulièrement la vindicte des partis opposés.
Telles sont les conclusions du rapport de Notebart que je vous remercie d'avoir écoutées.
(Applaudissements)

Le président - Je donne maintenant la parole à Lamarque-Cando, chargé de deux rapports, un sur les élections municipales et cantonales et un sur les élections de

députés. Il fera ces deux rapports simultanément et je donnerai ensuite la parole à Charles Lussy chargé d'un autre rapport sur les élections à l'Assemblée Nationale.

Charles Lamarque-Cando

Mon intervention sera très rapide. Vous ne vous étonnerez pas d'apprendre qu'à notre Commission on ait retrouvé les deux tendances traditionnelles aussi vieilles que le Parti lui-même : la tendance majoritaire et la tendance proportionnaliste, aussi je ne produirai à cette tribune aucun argument en faveur des propositions que je résumerai tout à l'heure, et cela parce que ces arguments, nous les exposerons en détail dans les rapports qui seront publiés dans des brochures qui iront dans toutes les sections et dans toutes les fédérations.

Nous faisons pleinement confiance aux camarades des sections et des fédérations pour tirer parti des arguments, des précisions, des chiffres que nous leur donnerons en abondance.

En ce qui concerne les élections municipales, notre tendance, celle au nom de laquelle je rapporte, souhaite le maintien du scrutin proportionnel pour les villes de moyenne et petite importance. Vous connaissez las arguments, et d'ailleurs nos camarades des sections et des fédérations en apprécieront très facilement la valeur.

Nous concédons, comme l'a dit tout à l'heure Dejean, que le chiffre à partir duquel peut jouer ou jouera le scrutin proportionnel, soit légèrement élevé. Il est actuellement de 9 000 habitants, et nous acceptons - c'est une concession – qu'on puisse le porter à 12 000 ou 15 000.

Quant aux élections cantonales, et aux élections au Conseil de la République, le problème est moins urgent. Cependant, nous le traiterons aussi dans les rapports que nous fournirons au Comité directeur.

En ce qui concerne les élections à l'Assemblée nationale, nous sommes heureux que le Comité directeur ait bien voulu rouvrir une discussion qui nous paraissait absolument nécessaire. Nous étions, on effet, un assez grand nombre dans le Parti à souhaiter que soit rouverte une discussion qui avait été trop rapidement menée au cours d'un Conseil nationale hâtivement convoqué, et sans une préparation suffisante.

La décision était pour ainsi dire contestable, non seulement à cause de cette insuffisance de préparation, mais aussi parce que la décision avait été prise dans une certaine confusion et à une très légère majorité qui aurait pu être d'ailleurs une minorité si certaines fédérations n'avaient pas voté pour faire alors un cadeau dont elles ne voulaient pas pour elles-mêmes.

Nous avons décidé de maintenir notre opposition catégorique au retour du scrutin d'arrondissement à deux tours, ainsi que notre opposition catégorique à tout système d'élections à deux tours.

Nous ne sommes pas pour cela partisans du maintien de la loi électorale actuelle. Nous souhaitons une réforme électorale et nous proposons ce que nous considérons comme une transaction qui pourrait dégager au sein du Parti une assez large majorité, ce qui nous paraît tout à fait souhaitable.

Nous ne pensons pas qu'il soit souhaitable de faire ce partage par moitié des mandats du Parti sur telle ou telle position. Nous pensons qu'une transaction pourrait se dégager une large majorité parce qu'elle donne un certain nombre de satisfactions aux partisans du scrutin d'arrondissement uninominal et majoritaire.

En effet, ce que nous proposons n'est pas autre chose que ce que Léon Blum avait suggéré en 1946, après avoir fait l'expérience des scrutins de listes de 1919, 1924, du scrutin d'arrondissement à deux tours, puis après la Libération, du scrutin actuel.

Léon Blum proposait une transaction que l'Allemagne fédérale a su utiliser, dont elle fait son profit, et il est aujourd'hui incontestable qu'elle n'a pas vu se reproduire les inconvénients de la loi qui a mené la République de Weimar à sa perte.

Je crois que la République française aurait aussi intérêt à faire son profit de cette expérience en se souvenant avec quelque fierté qu'elle a prorogé une suggestion de Léon Blum.

Le scrutin que nous proposons serait le scrutin d'arrondissement. Il y aurait sans doute moins d'arrondissements que par le passé, mais il y en aurait tout de même près de 300. Ce scrutin serait uninominal. Il y aurait près de 300 élus qui le seraient ainsi parce qu'ils auraient eu la majorité absolue ou relative.

Pour les 3/5èmes des sièges le scrutin est donc majoritaire. Pour les 200 autres sièges ils seraient répartis compte tenu des résultats globaux obtenus par les Partis dans l'ensemble du pays, et de telle manière que chaque Parti ait la part qui lui revient.

Dans ce scrutin nous aurions aussi introduit des précautions, ce qui a été fait en Allemagne fédérale ; elles éviteraient ce dont nous souffrons tellement et dont le régime républicain risque de périr, c'est-à-dire l'éparpillement des suffrages et la multiplicité des partis.

Ce barrage existe en Allemagne fédérale, comme il existe d'ailleurs sous des formes diverses dans d'autres pays. Il nous paraît en France au moins aussi nécessaire que dans ces pays où, dit-on, la tendance à la discipline est plus naturelle qu'en France.

Ainsi n'auraient de sièges à la répartition proportionnelle que les partis qui auraient obtenu au moins 5§% de suffrages dans l'ensemble du pays. Cela se passe en Allemagne fédérale, et cela aboutit à faire disparaître presque complètement déjà les partis sans grande importance, ou sans grand fondement ne correspondant pas à une tendance sérieuse, permanente et profonde le l'opinion publique. De cette façon l'Allemagne fédérale n'a plus déjà que quatre partis dont deux sont de petite importance, et deux de grande importance : le Parti Social Démocrate, le Parti d'Adenauer.

Cette décision appliquée en France éliminerait des individualités dont certaines ne sont pas des fleurons du régime parlementaire, comme M. Tixier-Vignancourt, M. Dorgères. Elle diminuerait aussi tous ces opuscules de la Droite ou du Centre ou même parfois de la Gauche, qui jettent le désordre dans le système parlementaire. Ces opuscules servent surtout de point d'appui à ce que

j'appellerai de véritables braconniers de la politique. On parle d'assainir le milieu parlementaire, et cela ne se fera pas tout seul. Il faut employer pour cela les mêmes méthodes que celles qui ont été utilisées en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale ou ailleurs, avec succès.
Nous souhaitons introduire ces précautions, mais en y introduisant d'autres, comme l'Allemagne fédérale, qui se plie toujours aux grandes tendances. Par exemple, on pourrait dire que la répartition proportionnelle des sièges serait faite aux partis qui auraient présenté des candidats au moins dans les 2/3 des circonscriptions du pays tout entier. Cela se passe, je le répète encore, en Allemagne fédérale. Par conséquent, nous ne proposons que des moyens dont l'expérience prouve qu'ils aboutissent à de bons résultats.
Nous espérons que les sections et les fédérations voudront bien examiner avec sérieux les documents que nous leur fournirons ; nous le souhaitons vivement parce que nous estimons que ces moyens sont nécessaires pour sauvegarder à la fois le destin du régime et celui du Parti.
Et ici nous nous trouvons d'accord avec nos camarades de la tendance majoritaire. Nous avons les mêmes soucis, les mêmes intentions, les mêmes angoisses. Le régime parlementaire nous paraît gravement menacé et nous avons aussi la crainte que le Parti Socialiste, s'il se trompait dans son choix en ce qui concerne le mode de scrutin, pourrait en souffrir très gravement.
Ayant, je le répète, les mêmes soucis, les mêmes angoisses que nos camarades de la tendance majoritaire, nous sommes inquiets lorsque nous constatons qu'en partant des mêmes faits, nous aboutissons à des conclusions diamétralement opposées.
Nous disons, nous, que le scrutin d'arrondissement à deux tours risquerait d'être une catastrophe pour le régime et pour le Parti. Nos camarades avancent exactement l'opinion contraire. C'est pour cela que nos discussions mûrement réfléchies étaient nécessaires. Elles vont se développer dans tout le Parti. Nous remercions le Comité directeur d'avoir accueilli notre demande, et nous souhaitons qu'au prochain Congrès, le choix qui sera fait par le Parti ne sera plus contesté par personne, qu'il sera vraiment celui qui servira le mieux les intérêts du Parti et de la République.
(Applaudissements)

Le président - Je donne la parole à Charles Lussy.

Charles Lussy

Camarades, il avait été entendu entre partisans et adversaires du scrutin d'arrondissement, que nous réserverions notre argumentation pour le bulletin d'information qui sera mis à la disposition des sections et des fédérations, et que devant l'assemblée nous n'ouvririons pas un débat qui ne peut être abordé valablement et utilement que devant les fédérations d'abord, et devant le Congrès ensuite.
Je me bornerai donc, en ce qui me concerne, à faire quelques observations de faits.

Fondation Jean-Jaurès

D'abord, pourquoi ce débat s'engage-t-il ?
Au Conseil national du 31 octobre 1955, alors qu'on se croyait à quelques mois des élections et qu'en fait on en était à quelques semaines du fait de la dissolution, le Parti s'est rallié au scrutin d'arrondissement par 1873 mandats contre 1609 à la RP. On remarquera que la majorité n'était pas énorme, elle était de 264 voix.
Je rappellerai pour mémoire qu'avant la guerre, au Congrès de Nantes, - ce qui indique, entre parenthèses, que ce n'était pas une surprise pour le Parti d'être saisi d'un problème qui a dû être étudié longtemps et qui a été examiné même souvent depuis la Libération - ce n'est guère qu'à 500 voix de majorité, plus 300 abstentions, que le Parti avait maintenu son attachement à la RP.
La même motion indiquait, après ce partage de voix entre l'arrondissement et la RP, qu'en tout état de cause, le groupe parlementaire devrait se prononcer contre l'apparentement, contre tout scrutin majoritaire à un tour, contre tout scrutin départemental à deux tours et que dans le cas où il n'aboutirait pas à faire triompher ce qui était le point de vue du Parti, il devrait reporter ses votes sur la RP.
La même motion comportait encore : le scrutin obligatoire et la demande du scrutin en semaine, avec une demi journée de congé payé.
Maintenant, la question est posée de nouveau devant le Parti. Une fédération l'a demandée, c'était son droit, mais cette question étant posé, le problème est posé dans son entier, ce qui veut dire que devant les fédérations et quels que soient les rapports qui pourront paraître au bulletin d'information, la question sera posée de choisir non pas seulement entre le scrutin d'arrondissement et tel mode de scrutin, mais entre le scrutin d'arrondissement et tous les autres modes de scrutin. Si j'ai bonne mémoire, je pense à ce que m'a dit mon ami Dejean qui est à la Commission du suffrage universel, il y en a à peu près une quinzaine déposée à l'heure présente.
Je dis tout de suite, sans vouloir engager aucune controverse, que je me refuse, quant à moi, à considérer comme un projet transactionnel, un projet qui n'est qu'intermédiaire. En effet, passer du scrutin deux tours au scrutin à un tour, ça n'est pas transactionnel, et je rappelle pour mémoire - puisqu'on a parlé de Léon Blum, encore qu'il me déplaise de faire parler les morts - que si Léon Blum s'était rallié à un certain nombre de scrutins, il avait expliqué fort clairement qu'il s'agissait d'un scrutin à deux tour, et non pas d'un scrutin à un tour. Il avait précisé que le nombre de députés élus au scrutin à deux tours, serait de 450 sur 600, 150 seulement ayant été élus à la proportionnelle.
Je donne ce détail parce qu'il faut tout de même qu'on y voit clair dans un débat qu'il ne faut pas obscurcir.
On nous demande de revenir sur ce qui a été décidé. On a demandé au groupe parlementaire de se battre. J'ai mémoire, même, d'une intervention dans un Conseil national, je crois, où on nous a appelés à nous battre, avec plus d'énergie. Nous l'avons fait le plus énergiquement que nous avons pu. Nous avons défendu un certain point de vue devant la Commission du suffrage universel, et devant l'Assemblée Nationale.

Collection Jean Rabaté

Le Parti, c'est évident, a le droit de se déjuger, mais en prélude à ce débat - et, je le répète, sans apporter à la tribune aucun argument de fond - j'ai tout de même le droit dès maintenant, pour vous amener à réfléchir, à vous demander si le Parti tirera un grand intérêt, après être apparu devant le pays qui, je crois bien dans son ensemble, souhaite un scrutin - et il n'en est pas de plus clair que celui-là - si le Parti, dis-je, aura un grand intérêt aujourd'hui à se déjuger, et si le vote d'une loi électorale en sera facilité.

J'entends bien qu'à cela les adversaires du scrutin d'arrondissement s'en vont propageant que le scrutin d'arrondissement n'a aucune chance d'être voté, et que par conséquent il faut passer à d'autres occupations. Je voudrais bien savoir sur quoi ils se basent pour en être aussi certains. Moi je n'engagerai aucun avis, mais les faits sont là. Quels sont-ils ? Il y en a trois.

Le premier c'est qu'au suffrage universel, le scrutin d'arrondissement, n'a été écarté que d'une voix et je vous le cite parce que le fait est assez pittoresque. Cette voix, car il faut bien prendre quelqu'un pour la majorité, était celle de M. Miquelski (?) qui a été le seul de son groupe à voter contre le scrutin d'arrondissement,,

Le deuxième fait est le suivant : lorsqu'il y a eu devant l'Assemblée un débat dont la solution - il s'agissait d'une proposition de résolution - consistait à donner mandat à la Commission du suffrage universel, de présenter un projet basé sur le scrutin d'arrondissement, une première motion préalable a été écartée. La seconde, dont je note pour mémoire qu'elle était d'initiative poujadiste, c'était, si je ne me trompe, M. Guérard (?) qui l'a présentée, et a été par la conjonction des voix poujadistes, MRP et communistes, votée à une vingtaine de voix à peine de majorité. C'était une motion qui se basait non pas sur une affirmation de principe, mais se réfugiait derrière le règlement dont un article, paraît-il, interdisait le vote de cette proposition de résolution.

Alors, qu'on n'affirme pas que le scrutin d'arrondissement n'a aucune chance d'être voté ! Dans la législature précédente il a été repoussé deux fois, trois fois, il a été voté ensuite. Cela a été, du reste, à mon sens, une des raisons essentielles pour lesquelles Edgar Faure s'est tellement pressé de faire la dissolution afin de complaire à ceux qui ne veulent à aucun prix de ce scrutin.

J'entends bien qu'on peut avoir une autre opinion et je dirai volontiers, comme le faisait Dumortier (?), que les arguments dans un sens ou dans l'autre sont pareillement valables.

Je me réserve, dans le rapport que je présenterai au nom des partisans du scrutin d'arrondissement, de faire valoir les divers arguments qui, à mon sens, commandent au Parti de ne pas changer d'opinion.

Ce que je veux indiquer tout de suite pour répondre à certaines critiques trop faciles, c'est qu'il est évident que si, comme je l'espère, le scrutin d'arrondissement conservait l'adhésion du Parti, nous introduirions, bien sûr, dans la loi électorale, certaines mesures de nature à donner satisfaction. Nous serions probablement appelés à envisager s'il n'est pas nécessaire d'effectuer la péréquation des circonscriptions, comme on en a parlé pour les élections cantonales. Nous serions amenés à examiner les cautions des candidats avant

d'accepter des candidatures fantaisistes. Nous serions obligés d'examiner - et nous serons certainement tous d'accord sur ce point - les mesures propres à éviter les manœuvres qui se produisent dans une certaine mesure au second tour, en interdisant des candidatures nouvelles et en limitant le nombre des candidats qui auront le droit de se présenter au second tour.
Nous aurions à examiner également la question de savoir - je ne veux pas aujourd'hui donner une opinion à ce sujet - s'il convient d'envisager un système particulier pour certaines régions, et notamment pour la région parisienne.
Le Parti aura à dire dans quel sens il mandate son groupe parlementaire.
Ce que je vous demande dès aujourd'hui, c'est, en tout cas lorsqu'il sera appelé à se prononcer, de donner au groupe parlementaire un mandat clair et précis. Il aura le choix entre deux formulations, ou il se prononcera nettement en faveur de tel ou tel système : arrondissement, RP, etc. et il laissera au groupe parlementaire le soin - dans le cas où ce système serait repoussé - d'agir pour le mieux selon l'orientation évidemment prévue par le Parti ; ou il prévoira lui-même, au cas où son choix ne serait pas celui de l'Assemblée, quelle est la position de repli que le groupe parlementaire devra prendre. Mais en tout cas, il faut que votre vote soit net.
Personnellement, ma conviction, depuis longtemps est que le scrutin d'arrondissement est celui qui permet à la fois d'assurer - oh ! je ne dirai pas complètement, mais le mieux - cette stabilité gouvernementale tant recherchée, et que la réforme de la constitution ne suffira pas pour instituer parce qu'elle permet des regroupements sur les bases démocratiques ou réactionnelles ; et j'essaierai de le démontrer - mais je ne veux pas développer ici mon rapport - contrairement à ce qui a été dit, les résultats ont été probants.
Ce scrutin est en outre - et cela a pour nous quelque importance - celui qui, à mon sens, donne à la propagande du Parti ses meilleurs instruments en installant dans chaque arrondissement un camarade qui, agissant dans un secteur plus limité, peut mener une action plus personnelle, peut agir mieux parce qu'il est en contact constant et direct avec ceux à qui il a à faire.
Si c'est l'intérêt du régime et du Parti, alors comment reculerions-nous ? Je pense, quant à moi, qu'au moment où nous sommes, au moment où les hommes et les faits se livrent contre le régime à un assaut dont nous ne pouvons pas prévoir quelle en sera l'issue, il faut nous défendre. Par conséquent le scrutin d'arrondissement, en définitive, est peut-être le scrutin de la dernière chance !
(Applaudissements)

Le président - Je donne la parole au dernier rapporteur, celui de la Commission sur les institutions politiques, notre camarade Bernheim.

P. Bernheim

Votre cinquième Commission qui avait comme tâche de se pencher sur nos institutions politiques, a estimé devoir scinder ses travaux en deux parties.
Dans l'une, elle a examiné les problèmes se présentant à elle dans le contexte politique actuel, d'où les rapports sur les différents modes de scrutin.

Dans l'autre, elle a tenu à étudier les problèmes institutionnels qui se posent aujourd'hui aux démocrates et aux Socialistes. C'est la conclusion de cette étude qui est donc l'objet du présent rapport.

Une première et fondamentale constatation s'impose aujourd'hui : alors que nous vivons les débuts de l'ère atomique et inter spatiale, alors que notre époque peut être considérée sur un plan plus modeste comme celle du vélomoteur ou du scooter, nos institutions faisant preuve d'un étonnant et regrettable statisme n'ont pour ainsi dire pas varié depuis leurs créations en 1790-1793 et le Premier Empire.

Nous avons aussi souligné que, malgré l'évolution politique sociale, économique et démographique, le pays restait enfermé dans le corset de fer des conceptions centralisatrices napoléoniennes. Aussi, compte tenu de l'instabilité politique dont la IVème République a tenu à maintenir la tradition, on observe que s'installent simultanément l'anarchie et la démagogie d'une part, et d'autre part une technocratie administrative irresponsable et omnipotente.

Enfin, en tant que Socialistes, la répercussion des problèmes économiques sur les institutions politiques et administratives ne nous a pas échappé : nous ne pouvions que déplorer l'absence de toute réelle interpénétration légale, car si notre système repose sur le suffrage universel, expression de l'individualisme, aucune expression de cette forme moderne de la civilisation économique qu'est la notion de "groupe" (syndicats, coopératives, groupements professionnel) ne peut se faire jour ni se faire entendre, au moins légalement, dans le système actuel.

Nos observations nous ont amenés également à constater qu'une trop grande diversité ayant comme conséquence une centralisation excessive créait, en fait, un déséquilibre économique, donc politique, dans l'harmonieux développement des collectivités locales de base.

En partant des faits qui viennent d'être ainsi brièvement évoqués, votre Commission a estimé, unanime, qu'elle devait demander aux sections de se pencher avec attention sur le fruit de ses travaux, afin qu'au Congrès de Paris en juin prochain, le Parti puisse adopter et soumettre au pays et au Parlement un plan révolutionnaire de transformation et de modernisation de nos institutions fondamentales.

Si le terme "modernisation" s'expliqua de lui-même par l'adaptation à notre époque de nos institutions, celui de "révolutionnaire" tient plus à la rupture des habitudes et des scléroses qu'u plan qui vous est soumis. Cette précision était nécessaire, car elle caractérise les suggestions qui vont maintenant suivre.

Notre Commission s'est placée, pour se faire, sur deux plans distincts mais complémentaires :

1/ le plan des collectivités locales,

2/ le plan constitutionnel.

1°) Sur le plan des collectivités locales, notre Commission propose, devant les résultats insuffisants de la loi sur las syndicats intercommunaux, qu'il soit procédé ou regroupement des communes, de façon que la population minimum de chaque commune ne soit pas inférieure à 2 000 habitants.

Il lui est apparu anachronique la fait qu'il existe actuellement 38 000 communes en métropole alors que pour une population bien supérieure l'Angleterre ou l'Italie n'en comptent que 18 000.
En outre, la dispersion actuelle des efforts tentés pour faire vivre d'une façon moderne les habitants des communes rurales se traduit par un coûteux gaspillage économique, auquel il importe de mettre fin. Par contre, la procédure, aujourd'hui quasi-inapplicable, de la création de "sections communales", serait de droit.
Votre Commission a ensuite constaté que cette réforme de base entraînerait à la fois la révision des cantons pour arriver progressivement à leur remplacement par l'arrondissement. Cette transformation aurait comme conséquence de redonner une vitalité nouvelle à un grand ombre de petites villes en leur rendant leur rôle de chef-lieu économique et historique de base. Elle permettrait un regroupement administratif financier et scolaire plus rentable et plus efficace.
Mais surtout, et sur le même plan par ordre d'importance de ses préoccupations que le regroupement des communes, votre Commission a estimé indispensable la création de régions reposant sur la base de leurs unités économiques respectives. Elle n'a pas hésité à envisager la distorsion ou la rupture de départements si cela était nécessaire à cette création.
Elle a également souhaité d'une part qu'une très large autonomie administrative économique et financière soit reconnue aux régions, et que d'autre part la ville capitale (on chef lieu, ou centre) de la région soit le siège :
a) de l'assemblée régionale élue, d'abord par les délégués des Conseils généraux, puis, dans uns seconde phase, par les élus des arrondissements ;
b) de toutes les administrations civiles, judiciaires, administratives, militaires et économiques.
Cependant, votre Commission n'a pas perdu de vue l'aspect économique des problèmes régionaux. Aussi a-t-elle souhaité que l'assemblée régionale comprenne, à côté de ses membres élus au premier ou au second degré, des membres désignés par les organisations professionnelles, patronales et ouvrières de l'industrie et de l'agriculture, le rôle de l'assemblée régionale n'étant et ne pouvant être politique, mais seulement administratif et économique.
2°) Sur le plan constitutionnel, votre Commission, unanime, et fidèle en cela à la doctrine constante du Parti, a rappelé son hostilité et son opposition à l'existence d'une deuxième chambre politique, surtout lorsque son élection résulte d'un système semblable à celui en vigueur avant-guerre au Sénat, aujourd'hui au Conseil de la République.
Par contre, elle a estimé qu'un véritable Conseil de la République, ayant un caractère économique indiscutable était sans aucun doute nécessaire.
Il est en effet rappelé que, hormis le Conseil économique dont la haute qualité des travaux n'a d'égale que sa remarquable impuissance, dont il n'a du reste aucune responsabilité, les grands intérêts économiques (régionaux, patronaux, ouvriers) n'ont aucun moyen légal de se faire entendre dans le régime actuel. C'est pourquoi, en raison de l'importance primordiale des faits économiques, se sont créés ces "lobbys" représentatifs d'intérêts privés dont les interventions,

parfois impudentes mais toujours regrettables, près du Parlement, contribuent à discréditer celui-ci. Il y a là un fait nouveau que votre Commission a constaté et dont elle a estimé logique et sain de tenir compte.
Aussi a-t-elle décidé de proposer de modifier complètement, dans son esprit comme dans son fonctionnement et dans sa composition, le Conseil de la République, en la fusionnant avec le Conseil économique.
Selon votre Commission, un véritable Conseil de la République devrait comprendre par moitié, des représentants élus par les assemblées régionales, et des représentants désignés par les grandes organisations économiques nationales. Ce Conseil de la République aurait seulement des pouvoirs économiques mais dans le cadre de ces pouvoirs il serait à égalité avec l'Assemblée Nationale, seule assemblée politique. Les conflits ou désaccords entre les deux assemblées seraient réglés non par le système ridicule et dépassé de l'interminable navette, mais par une Commission composée en nombre égal de représentants de chaque assemblée.
Votre Commission souhaite que puissent siéger dans ce nouveau Conseil de la République et au même titre que les élus des TOM et même des Etats associés, appartenant à la zone franc ou dans l'orbite économique française, si tant est qu'ils en expriment un jour le désir.
Tel est, camarades, l'essentiel des travaux de votre Commission sur les institutions. Celle-ci s'est prononcée en faveur de cette transformation révolutionnaire et moderne de nos institutions. Mais ce rapport serait incomplet s'il ne mentionnait que certains membres de la Commission avaient souhaité que dès maintenant les élections, tant à l'Assemblée qu'au Conseil de la République, aient lieu certes au suffrage universel, mais compensé d'un indice économique jouant sur le nombre de représentants de chaque circonscription électorale. Cet indice devrait être le coefficient moyen par circonscription du rendement des contributions directes par rapport au coefficient général du pays, exception faite pour la Seine et la Seine et Oise en raison de leur surconcentration.
Mais le rapporteur tient à signaler que la Commission s'est montrée sur ce point - et il y insiste sur ce seul point - très divisée.
(Applaudissements)

Le président - Vous avez entendu les idées personnelles de l'ensemble des membres de la Commission !
(Rires)
Camarades, nous avons terminé nos travaux. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à ces Commissions d'étude, les rapporteurs et aussi tous les camarades qui sont restés jusqu'à la fin de cette séance que je déclare maintenant levée.

La séance est levée à 19 heures 30.